

Les deux formes du capital social

Structure relationnelle des jurys de thèses et recrutement en science politique[♦]

Olivier Godechot[♦]
Nicolas Mariot^{*}

L'adjectif *social*, difficile à définir, sert parfois plus de marqueur disciplinaire que de caractérisation des propriétés d'un substantif. Lorsqu'il est accolé au concept économique de *capital*, ne fait-il que jouer son rôle de « mot belette », selon la critique acerbe de l'économiste Hayek (1988), d'épithète capable de priver un substantif de son sens, telle une belette perçant et vidant un œuf sans briser la coquille ? Le concept de *capital social* s'est largement diffusé depuis une vingtaine d'années et il semble bien jouer, dans le champ académique, le rôle de capital des sociologues. Il est utilisé, dans le champ de la sociologie économique renaissante en particulier, pour montrer que la forme des relations sociales n'est pas sans incidence sur la vie économique (Steiner, 1998). Et s'il n'a pas encore rencontré le même succès que son concurrent beckerien, il a commencé, sous l'influence du politiste Robert Putnam (1993), à intéresser les économistes, forme de consécration, et ce y compris au sein de la Banque mondiale.

Ce succès n'a guère contribué à la stabilisation du concept. Entre la vision macro-sociale, politiste, normative et « solidariste » de Putnam et celle micro-sociale, économique, rationaliste et concurrentielle de Burt (1995), les divergences de conception sont importantes. Même au sein de la sociologie, de nombreuses définitions du capital social ont été données (Bourdieu, 1980 ; Coleman, 1988) et les indicateurs statistiques pour le mesurer (à travers les indices de centralité) abondent (Steiner, 1998).

Il est certes possible de proposer une définition minimale provisoire qui soit susceptible de recueillir un aval assez large. Le concept de capital social exprime le fait que *la dépense de temps, d'efforts, d'argent et d'autres biens dans des activités relationnelles n'est pas simplement une consommation finale ou une forme particulière de loisir, mais qu'elle est aussi un investissement qui participe à la production et qui peut être source de profits – en argent ou sous d'autres formes.*

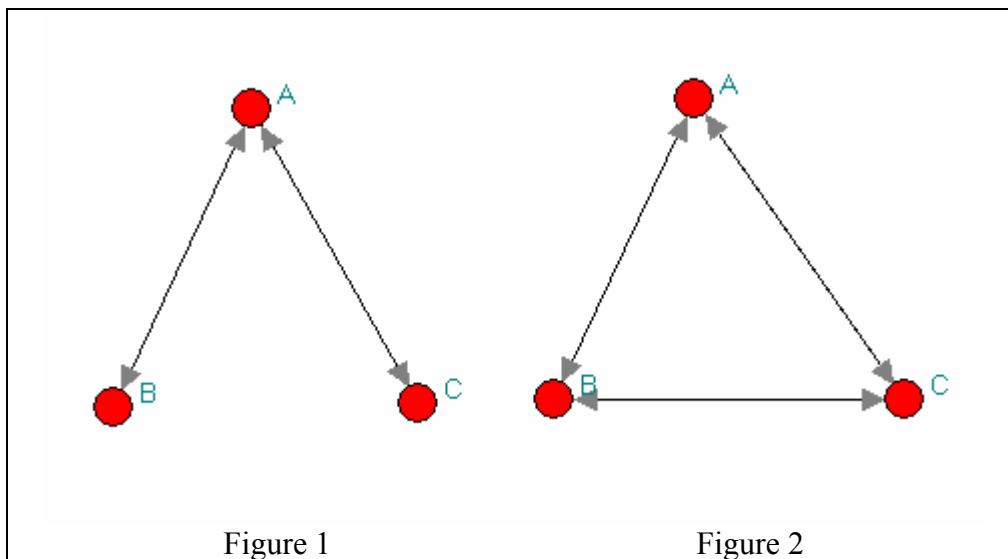
Cette première caractérisation reste toutefois fort abstraite et des recherches variées qui pourraient la revendiquer n'ont pas abouti à une

[♦] Nous remercions les différents lecteurs de ce texte pour leurs suggestions stimulantes.

[♦] GRIOT-CNAM, LSS-ENS.

^{*} GTMS-CNRS, LSS-ENS.

désignation uniforme et univoque des mécanismes et des formes relationnelles qui rendent les réseaux profitables, au-delà d'un premier *modus vivendi* faisant de la dimension volumique – le volume de relations – un composant important du capital social (Granovetter, 1973 ; Bourdieu, 1980 ; Héran, 1988 ; Coleman, 1988 ; Putnam, 1993). La divergence principale sur la forme des relations profitables n'oppose pas, comme on le présente parfois, les tenants de l'action rationnelle (Coleman, 1988, Burt, 1995) et les conceptions du capital social reposant sur des paradigmes plus structuralistes (Bourdieu, 1980). Elle se retrouve au contraire au sein d'un même paradigme, comme celui du *rational choice*. En simplifiant au maximum, on peut opposer deux conceptions du capital social, l'une comme capital individuel et l'autre comme bien collectif.



Pour mieux comprendre cette divergence, examinons la structure relationnelle élémentaire, la triade. Quelle forme relationnelle est la plus à même de fonctionner comme capital ? Si l'on suit la conception individualiste, la figure 1 est une structure de capital social plus riche – tout au moins pour l'individu A. Celui-ci a en effet le rôle de pont entre deux acteurs qui, sans lui, ne sont pas connectés. A possède donc un capital social important pour deux raisons. La première raison est de nature informationnelle (Granovetter, 1973) : A bénéficie d'informations non redondantes de la part de B et de C. La seconde raison est de nature plus stratégique. A peut bénéficier des profits d'intermédiation. A possède un « trou structural » dans son réseau (Burt, 1995) : il sert de pont entre B et C, B et C doivent donc passer par A pour bénéficier des biens et services de l'autre, ils ne peuvent en l'état de la structure le contourner. Burt explique ainsi que A jouit d'une position de *tertius gaudens* et qu'il peut, à son profit, mettre en concurrence B et C. Il est d'ailleurs possible d'interpréter cette situation dans les termes de la théorie des actifs spécifiques de Williamson

(1985). Alors que la relation de B vers A est très spécifique, celle de A vers B l'est beaucoup moins (puisque'il a aussi un lien ailleurs). Il peut donc faire preuve d'opportunisme post-contractuel et, par un « hold-up » – la menace d'une rupture de la relation –, contraindre B à agir comme il le souhaite.

Au contraire, si l'on suit la conception collective du capital social, la figure 2 constitue une structure relationnelle plus capitaliste que la première. La structure relationnelle de la figure 2, une structure de clique, est plus résistante à l'épreuve du temps que la structure de la figure 1. James Coleman (1988) avance ainsi que la « fermeture » relationnelle est favorable à l'élaboration des normes et à la création d'un fort degré de confiance interpersonnelle. Comme le montre Wayne Baker dans son étude sur les marchés à la criée d'options (1984), dans une structure relationnelle cohésive, les membres du groupe s'accordent plus facilement sur la valeur des biens ou des personnes. Au final, une structure relationnelle dense et cohésive est le support d'un groupe, lequel ajoute son propre pouvoir de groupe au pouvoir de chacun des membres qui le composent (Bourdieu, 1980). Ce type-là de structure relationnelle dense, cohésive, génératrice d'un sentiment d'appartenance et de solidarité est, si l'on suit Bourdieu, « tributaire ... de toutes les *institutions* visant à favoriser les échanges légitimes et à exclure les échanges illégitimes »¹.

Ces deux conceptions du capital social sont-elles pour autant contradictoires (Burt, 2001) ? Que sait-on de la coprésence possible de ces formes d'activation des structures relationnelles ?

Les travaux sur les réseaux mettent l'accent sur l'une ou l'autre forme de capital social. Alors que les liens forts étaient à l'honneur jusque dans les années 70, depuis les travaux de Granovetter, les liens faibles et la figure du « passeur » ont été vus comme les facteurs principaux de ressource sociale.

¹ On remarquera toutefois qu'hormis dans son article liminaire de 1980, le capital social est un concept peu employé dans la théorie de Bourdieu. S'il est souvent mentionné (en association avec le capital symbolique), il est rarement objectivé. Dans la plupart des analyses factorielles effectuées, aucun indicateur du capital social n'est utilisé (Cf. *Homo Academicus*, par exemple). Même si Pierre Bourdieu, à notre connaissance, n'a pas expliqué une telle asymétrie, on peut essayer de trouver des raisons théoriques à une telle relégation. Le capital social est vu comme un démultiplicateur des autres capitaux (économique et culturel). Il est second par rapport à ces formes de capitaux qu'il démultiplie. Il apparaîtrait ainsi redondant dans les analyses statistiques, surtout avec des techniques comme l'analyse factorielle, plus synthétique qu'analytique. Une autre raison peut être aussi avancée : le capital social chez Bourdieu est, comme le capital symbolique, un méta-capital. Il n'a pas de contenu propre. De même que tout capital peut fonctionner comme capital symbolique, tout capital peut être démultiplié par la structure relationnelle. La proximité est encore plus forte si l'on considère que les deux capitaux, symbolique et social, sont tous les deux enracinés dans des structures relationnelles, la relation du *crédit* pour le premier et de *l'appui* pour le second. L'élaboration du capital symbolique qui domine ainsi l'œuvre de Bourdieu aurait peut-être contribué à occulter la notion de capital social pour laquelle seules quelques « notes provisoires » sont restées.

Rares sont les études qui envisagent conjointement les deux formes de capital social, sinon dans leur dimension volumique (Héran, 1988).

À la suite des travaux de Portes et Sensebrenner (1993)², Franck et Yasumoto (1998) proposent de considérer de manière syncrétique que les acteurs « recherchent un seul bien, le capital social, au travers de différents mécanismes, qui dépendent de la structure sociale dans laquelle toute action est encastrée ». Ils distinguent deux types de mécanismes, le « renforcement de la confiance » (*enforceable trust*) et les « transactions de réciprocité » (*reciprocity transaction*). La structure cohésive de groupe conduit à un renforcement de la confiance des membres les uns envers les autres. Ce type de structure relationnelle permet d'éviter les actes hostiles en son sein. Au contraire, l'établissement de relations de soutien avec un membre d'un autre sous-groupe permet d'éviter son hostilité et oblige à la réciprocité. L'analyse des relations d'amitié, d'hostilité financière ou de soutien financier au sein de la haute finance française confirme leurs propositions³.

Dans leur travail, toutefois, seuls certains mécanismes (réciprocité et confiance) par lesquels une structure relationnelle permet de générer du profit sont analysés et les profits (certes ici difficiles à quantifier) auxquels ces deux formes de capital social donnent accès ne sont pas précisément délimités.

Nous considérerons ici que le capital social « individuel » est le bénéfice qu'un individu tire de sa place dans la structure des relations, alors que le capital social collectif est le capital du groupe, un bien collectif que le

² Portes et Sensebrenner distinguent quatre types de capital social, dont ils trouvent les origines chez les quatre pères fondateurs de la sociologie, Durkheim, Simmel, Marx et Weber. Le premier type, « l'introjection de valeur » (*value introjection*), renvoie au cadre moral qui, selon Durkheim, est nécessaire à toute transaction, y compris les transactions contractuelles intéressées. Le second, caractérisé par des transactions de réciprocité et inspiré de Simmel, se définit comme la conclusion d'un échange qui oblige à la poursuite des échanges. Le troisième type, le capital social comme solidarité limitée, inspiré de Marx, désigne la constitution d'une force collective sur la base d'intérêts communs. La quatrième, le renforcement de la confiance (« *enforceable trust* »), avec pour origine les travaux de Weber sur les sectes protestantes, consisterait dans l'établissement de relations permettant de garantir la confiance dans l'un des membres du groupe. Il est discutable de considérer le premier type comme un type de capital social tant son contenu moral apparaît situé sur un autre plan que celui des structures relationnelles. Alors que le second type est associé à une structure creuse de liens, les deux derniers sont associés à des structures très cohésives.

³ Cette distinction entre réseau comme structure de réciprocité individuelle et le sous-groupe comme structure collective de pacification rejoint ainsi les analyses de sociologie de la parenté. Pour comprendre la production et l'échange domestique, Florence Weber (Weber, 2002) distingue ainsi la *maisonnée* et la *parentèle*. La maisonnée est le groupe de production domestique au sein duquel « s'effectue une partie variable des tâches quotidiennes nécessaires à la survie matérielle de ses membres » tandis que la parentèle, c'est le réseau de relations de l'individu (« les liens électifs qui unissent les personnes deux à deux » au sein de la parenté). « La règle qui préside au maintien de ces relations de parenté est la réciprocité, tandis que celle qui prévaut dans la maisonnée est la redistribution. » (p. 97)

groupe partage et renforce par l'établissement d'une forte cohésion. Les deux formes peuvent être lues comme des modalités de gestion de la concurrence. En concurrence pour des biens rares, des individus peuvent soit mobiliser individuellement les appuis efficaces pour l'obtention de ces biens, soit s'entendre avec certains concurrents, essayer de limiter la concurrence, former un groupe, et mettre ce groupe en mouvement pour la monopolisation de ces biens rares.

Nous rejoignons ici certains développements de Max Weber sur la concurrence à l'intérieur et à l'extérieur du groupe et l'analyse des « rapports économiques 'ouverts' et 'fermés' ». Des individus, qu'ils aient des intérêts communs ou qu'ils soient catégorisés de la même façon, ont intérêt à se regrouper pour la défense de ces intérêts communs et à constituer un groupe fermé à l'égard de l'extérieur, que les chances restent ou non « 'ouvertes' à l'intérieur » (Weber, 1995 [1922], p. 55-56).

Certes, il est difficile de fonder la fermeture du groupe sur des raisons purement instrumentales. Parce que la monopolisation du groupe est un avantage collectif, l'investissement relationnel par des acteurs rationnels dans cette structure de relation risque toujours d'être sous-optimal (cf. Coleman, 1988). Le groupe ne jouera véritablement comme groupe d'appropriation que si son assise repose sur des facteurs non-instrumentaux, assise institutionnelle, relations affectives, affinités sociales, fréquence des contacts non recherchés (comme la sociabilité professionnelle), union autour de normes et de valeurs partagées, etc. Même s'il est possible d'instaurer des systèmes d'intérêts, de gages et de sanctions relativement sophistiqués pour perpétuer des relations strictement instrumentales, une communauté économique reposant sur les seuls intérêts instrumentaux qui la fondent est fragile.

Ainsi deux formes de capital social peuvent coexister, un capital social individuel, que l'individu peut mobiliser dans la concurrence avec ses pairs, et une forme collective, le capital social collectif qui repose sur une structure relationnelle dense n'appartenant pas tant à l'individu qu'au groupe de personnes en relation. Un des enjeux de cette situation consiste, pour un individu, à faire jouer le capital social du groupe à son profit⁴, ce qui ne veut pas dire qu'il soit pour autant individuel. Toutefois, on notera que, même s'ils ne sont pas contradictoires en théorie et s'ils peuvent coexister et produire conjointement leurs effets, ces deux types de capital, d'un point de vue dynamique, restent potentiellement antithétiques. En effet, le développement stratégique du capital social individuel conduit l'individu

⁴ Si nous avons mis l'accent sur la convergence entre Bourdieu et Coleman à propos du caractère cohésif du capital social, et sa signification plus collective qu'individuelle, Bourdieu est, ici, en fait plus « individualiste » que Coleman. Il met l'accent sur la mobilisation du capital du groupe par celui qui a le pouvoir sur le groupe alors que Coleman fait du capital social un bien public, semblant ignorer tout différentiel de puissance à l'intérieur du groupe.

à supprimer ou à désinvestir dans des contacts redondants, plus contraignants au sens de Burt et moins profitables, et à développer les trous structuraux dans son réseau. Ce genre de stratégie peut affaiblir l'unité et la cohésion du groupe. Au contraire, construire un capital social collectif, développer la cohésion à l'intérieur du groupe, peut également avoir pour conséquence de limiter la singularisation relationnelle à l'intérieur du groupe et la concurrence en son sein.

Les structures sociales des jurys de thèse

Peut-on mettre en évidence, *sur les mêmes données*, les deux formes de capital et analyser leurs relations dialectiques ? Il est pour cela intéressant d'analyser des formations sociales dans lesquelles les structures relationnelles ont un rôle crucial. Les organisations collégiales (Lazega, 1992) semblent particulièrement fécondes pour l'étude des formes du capital social. Dans une structure collégiale, il faut en effet avoir l'aval des pairs pour prendre toutes les décisions importantes concernant l'organisation : recrutement, promotion, choix stratégiques. L'université est une institution qui fonctionne en grande partie sur un mode collégial. C'est pourquoi les recherches menées dans le cadre de l'enquête en cours *Itinéraire des docteurs en science politique* (IDSP) lancée par l'Association française de science politique, sont un matériau précieux pour étayer empiriquement nos propositions sur les formes du capital social.

En effet, dans le monde académique, il semble que les « relations » comptent, ne serait-ce que sous la forme minimale de la connaissance par les pairs. Un simple examen de la structure du pouvoir universitaire montre l'importance de cette forme relationnelle. Au cours des années 90, trois institutions collégiales jouent en France un rôle important dans la carrière académique des spécialistes de science politique : une institution locale, les Commissions de spécialistes (commissions disciplinaires de dix à vingt membres dans chaque université) et deux institutions nationales, le Conseil national des universités (24 membres dans la section 04 – science politique - du CNU) et le jury d'agrégation du supérieur (en général sept personnes)⁵.

Ces trois institutions président donc au recrutement et à l'avancement. Les commissions de spécialistes recrutent les maîtres de conférences et plus rarement les professeurs des universités (pour les seuls « concours sur emploi »), parmi les candidats qualifiés par le Conseil national des universités⁶. Le jury d'agrégation, recrute, généralement tous les deux ans, la majorité des professeurs des universités. Le CNU détermine les changements de classe et partant la place des enseignants chercheurs dans la

⁵ Spécificité partagée par le droit, les sciences de gestion, l'économie.

⁶ L'ordre respectif de la phase nationale (CNU) et de la phase locale (CS) dans la procédure de recrutement a varié quatre fois de 1979 à 1992. Après une période où la phase nationale terminait le processus de recrutement, le décret du n°92-71 du 16 janvier 1992 fixe la phase nationale avant la phase locale. Cet ordre n'a pas changé depuis. (Fréville, 2001)

grille de rémunération de la fonction publique. Enfin, la commission 40 du CNRS, *Pouvoir, politique, organisation*, regroupant la science politique, mais aussi la sociologie du travail et des organisations, joue un rôle non négligeable dans l'économie de la discipline. Bien que le processus de décision soit quelque peu différent, les comités de rédaction des revues, en particulier de la *Revue française de science politique*, de *Pouvoirs* et de *Politix*, sont aussi des organisations collégiales qui ont une incidence sur la carrière académique.

Ainsi des étapes aussi importantes dans la vie matérielle d'un chercheur que le recrutement ou l'avancement sont décidées à l'issue d'un vote. Au cours des diverses étapes de sa carrière, l'enseignant chercheur doit donc réunir le soutien d'une majorité de voix s'exprimant en sa faveur. Puisque le soutien large des membres de l'institution chargés de l'évaluer importe, l'enseignant chercheur doit, au contraire des structures bureaucratiques hiérarchiques où à la limite seul l'avis individuel du supérieur hiérarchique compte, se *mettre en valeur* auprès du plus grand nombre.

Le monde académique redoute généralement que sa reproduction ne lui échappe et soit délégué à des instances bureaucratiques, corps d'inspecteurs, ministères, présidents d'université, etc. Pourtant, il n'en jette pas moins un regard peu complaisant sur l'autoreproduction qu'il organise. À écouter les critiques, l'excellence scientifique, le critère légitime (mais difficile à déterminer) dans lequel tous disent communier, n'est pas, loin de là, le critère académique qu'ils voient mettre en œuvre pratiquement. Le caractère relationnel des décisions est souvent vigoureusement dénoncé : « mafias », « copinage », « réseaux », « magouilles », « népotisme », « règlements de compte » sont des termes qui reviennent de manière récurrente sous la plume des critiques, en particulier au sujet de la phase des recrutements (Collectif de sociologues candidats à l'Université, 1996, Lazar, 2000). On reproche ainsi généralement aux concours de recrutement aux postes de maîtres de conférences d'être de faux concours, et d'être moins la sélection du meilleur candidat au vu de ses compétences d'enseignant et de chercheur qu'une procédure d'avalisation d'une décision prise en amont en fonction d'affinités personnelles entre certains membres du jury et le candidat élu. Un des principaux biais du recrutement universitaire serait ainsi le *localisme* (Fréville, 2001), l'attribution préférentielle du poste par la commission de spécialiste au candidat issu de sa propre université. Les commissions auraient du mal à se défaire des relations personnelles nouées entre le docteur et l'équipe d'accueil pendant la durée de la thèse. D'après l'enquête du sénateur Fréville, 53% des 768 répondants ont été recrutés dans l'université où ils ont soutenu leur thèse⁷. En science politique, sur 97

⁷ Cf. Fréville, 2001, p. 74. Nous ne pouvons accepter toutefois son appréciation : « Ces réponses très partagées ne semblent donc pas confirmer un recrutement local massif. » Ce

maîtres de conférences de la section 04 du CNU en poste en 2003 et ayant soutenu une thèse entre 1990 et 2001, 32 le sont dans une université dans laquelle ils ont soutenu leur thèse, ce qui porte le taux de localisme à 33%⁸. Toutefois, ce taux grimpe à 48% si l'on ne prend en compte que les lieux de recrutement qui étaient en mesure de pratiquer le localisme, c'est-à-dire ceux qui ont produit des docteurs qualifiés et avait un poste à leur proposer, ce qui est loin d'être toujours le cas sur la période (certaines institutions comme l'IEP Paris ne recrutent pas de maîtres de conférence, d'autres ne produisent pas de docteurs, d'autres ont des thésards qui ne sont pas qualifiés). Le recrutement des maîtres de conférences n'est pas la seule étape de la carrière académique pour laquelle le poids des relations est vitupéré : attribution des allocations, publications dans des revues ou dans des maisons d'édition, sélection dans des colloques, nomination au CNRS, obtention de l'agrégation du supérieur, nomination comme professeur, promotion, etc. Les réseaux sont ainsi invoqués comme forme illégitime de contournement du concours et de l'évaluation du mérite. Sans doute faut-il rester prudent devant cette dénonciation générale du complot et des amitiés, la logique du soupçon fonctionne aussi, dans ces univers concurrentiels, comme déni du classement. Les réseaux concrets servent peut-être moins comme mécanisme explicite d'échange de services que comme mode implicite de circulation et de construction de la valeur des produits académiques et des personnes.

Pour autant, la place des réseaux dans la carrière académique – non pas ceux obscurs et fantomatiques du discours dénonciateur, mais ceux objectivés de la sociologie – est parfois invoquée (Musselin, 1996) mais paradoxalement peu étudiée⁹. En effet, si l'analyse des réseaux s'est penchée depuis longtemps sur le monde scientifique et académique et reste florissante, ses problématiques sont plus inspirées par la sociologie des sciences que par la sociologie économique : c'est ainsi qu'elle s'intéresse aux différentes facettes de la vie scientifique : cohésion disciplinaire (Friedkin, 1978), conditions de la production scientifique (Latour, Woolgar, 1979), conditions structurales d'émergence de figures intellectuelles (Collins, 1998), réseaux hybrides alliant personnes et objets (CSI, 1992), etc. L'étude du devenir des docteurs est certes classique et souvent menée en sciences sociales avec les outils conceptuels de la discipline concernée,

taux, s'il est représentatif de l'université, est bien considérable, lorsque l'on tient compte du nombre d'universités et de la probabilité d'être affecté dans chacune d'entre elle.

⁸ Ce n'est pas un véritable taux de localisme, puisque nous ne sommes pas sûrs qu'il s'agisse là de premiers postes. Par ailleurs, nous avons sorti de l'échantillon les maîtres de conférence devenus professeurs.

⁹ Cameron et Blackburn (1981), sur la base d'une enquête par questionnaire portant sur un échantillon d'enseignants de psychologie, de sociologie et d'anglais des universités de l'Illinois et du Michigan demandent aux enquêtés dans quel domaine les soutiens relationnels ont joué. D'après les enquêtés, il auraient une grande importance pour l'obtention d'un premier poste, mais en auraient moins lors de la suite de la carrière.

ne serait-ce que pour connaître le moral de celle-ci (cf. en économie Siegfried, Stock, 1999). Mais, en général, cette étude utilise pour l'essentiel des données individuelles. En France, la sociologie de la vie académique a été fortement influencée par les travaux de Pierre Bourdieu et de ses collaborateurs (Bourdieu, 1984, Soulié, 1994, Lebaron, 2000). Si, avec l'outil conceptuel du champ, la dimension relationnelle est affirmée, celle-ci se réduit souvent dans les analyses statistiques à une différence d'état ou de degré de possession (degré de possession du capital, etc.). Ainsi, alors même que l'*incipit* du chapitre « Espèces de capital et formes du pouvoir », commence par une citation de Proust relatant un jeu de recommandations pour l'élection à l'académie, ces jeux-là sont peu décrits et analysés (sauf p.115-116), peut-être en partie en raison de l'absence de données objectives.

Il est en effet difficile de reconstituer les réseaux de recommandations explicites. Ces pratiques sont informelles et éphémères (conversations anodines, coups de téléphone, sollicitations d'avis, etc.), il n'est pas sûr qu'elles soient conçues comme telles, et enfin, leur collecte serait perçue comme une entreprise malveillante de dénonciation. En outre, il n'est pas sûr, loin de là, que les réseaux de recommandation explicite soient les structures relationnelles les plus efficaces pour l'obtention d'un poste ou d'un privilège académique.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons recueilli la composition des jurys de thèse en science politique de 1990 à 2001. Nous avons considéré l'exploration des relations d'invitation aux jurys de thèse comme un indicateur de la structure relationnelle d'une discipline et comme une voie possible d'exploration du concept de capital social.

En croisant deux sources, les 936 thèses de science politique recensées dans le CD-Rom Doc-thèses¹⁰, et les 1032 thèses des fichiers envoyés par les universités et IEP, nous avons ainsi réuni un total de 1163 doctorats, pour lesquels nous connaissons systématiquement le nom du docteur, le directeur, l'année de soutenance et le titre de la thèse¹¹. Parmi les fichiers livrés directement par l'institution de soutenance, nous disposons également de la composition détaillée du jury pour 741 thèses.

La structure de l'échantillon repose ici sur des informations fournies par les universités. Nous ne pouvons revendiquer ni l'exhaustivité ni même l'absence de biais de représentativité. Sur le plan temporel, la déformation n'apparaît pas trop dommageable : nous connaissons 80% des jurys des thèses des deux dernières années, 60% environ des jurys des années 1993-1999, et 50% des thèses des années 1990-1992. Par contre, le biais de composition du jury par institution est plus flagrant. Certaines universités n'ont pas répondu à notre appel, et parmi celles-ci, quelques universités qui

¹⁰ Charles Soulié et Gérard Mauger (2001) utilisent aussi cette source pour étudier les variations sociales et disciplinaires du rapport à l'objet.

¹¹ 11% de cet ensemble n'apparaît que dans Doc Thèse et 20% que dans nos sources.

sont de grosses productrices de thèses comme Paris 8, Montpellier, Rennes, Aix-Marseille. D'autres universités ont fourni des données malheureusement incomplètes. Nous ne connaissons ainsi que 12% des jurys de Paris 2 et 50% des jurys de Bordeaux. De fait, la représentativité de l'échantillon est surtout problématique dans le cas de jurys composés sur le mode de « l'entre-soi » (lorsqu'on ne connaît aucun jury des thèses soutenues dans une faculté X, on manque alors de nombreuses co-présences de juges qui, souvent, n'apparaissent pas dans les soutenances tenues dans d'autres lieux). On peut néanmoins constater que certains juges, dont on ne connaît pas les jurys qu'ils ont fabriqués (du fait des trous de l'échantillonnage), sont toutefois régulièrement invités par d'autres et apparaissent dans notre échantillon de juges. À l'inverse, d'autres, dont on sait par ailleurs qu'ils sont gros producteurs de thèses, restent totalement invisibles parce qu'ils ne sont pas ou très peu invités par leurs collègues. Sur cette base, nous savons que nous sous-estimons surtout la part des jurys « endogames », qui constituent des « isolats » dans la discipline, par rapport aux juges multi-invités en des lieux différents dont on connaît l'existence et le poids relatif dans l'ensemble des juges, même s'ils ont pu en outre participer à des jurys inconnus.

Ces 741 jurys de thèses totalisent 2864 relations d'invitation, dont 2271 relations sont distinctes¹². Pour compléter le tableau, ont été collectées des informations concernant les docteurs et les juges. Les intitulés des sujets de thèse ont été codés selon trois variables : l'appartenance sous-disciplinaire, l'aire culturelle de l'objet et le domaine scientifique de la thèse. Le sexe du docteur a été codé sur la base du prénom et la nationalité à la fois sur la base du nom et du prénom quand l'information n'est pas fournie par l'université. En utilisant le « cocotier » 2002 en science politique, des informations sur les recrutements sur divers sites internet d'universités ou de centres de recherche, les compte-rendus des concours dans *Système D*, etc., on a pu identifier 246 docteurs ayant obtenu un poste dans l'enseignement supérieur (universités, IEP, universités catholiques) ou la recherche publique ou parapublique en France (CNRS, FNSP, EDF, France Telecom, INRETS, etc.). Comme indicateur du capital scolaire, nous avons codé le passage par l'IEP de Paris ou un IEP de Province. Pour les juges les plus importants (159 juges ayant participé à plus de 5 jurys), nous avons retrouvé la localisation professionnelle principale pendant la période, et nous avons codé, sur la base de notre connaissance de la discipline et des thèses dirigées, la spécialité sous-disciplinaire et la spécialisation dans une aire culturelle. Grâce au « cocotier » du CNU 04, nous connaissons le corps, l'université, l'année de naissance, l'année d'obtention de l'agrégation du supérieur (lorsque celle-ci a été obtenue).

¹² On différencie-là la relation A invite B de la relation B invite A. En confondant ces deux cas, on obtient 2133 relations distinctes d'invitation. (cf. Godechot, Mariot, 2003a).

Le sens des relations d'invitation

Comme indicateur de la structure relationnelle, nous avons choisi de nous fonder sur les relations d'invitation aux jurys de thèses en science politique. L'utilisation d'une telle base pour établir la structure relationnelle de la discipline présente plusieurs avantages. Ce sont des relations relativement faciles à collecter. Le résultat ne dépend pas, comme dans les enquêtes par questionnaire ou par entretien, du mode de formulation des questions ou du temps imparti à l'enquête. La quantification de cette relation et la détermination de sa direction sont faciles à établir. Cette relation couvre très largement la discipline, bien au-delà des réseaux (le plus souvent parisiens) que l'on capture lorsqu'on analyse la coprésence au CNU, dans les jurys d'agrégation ou dans les comités de rédaction, ou lorsqu'on recueille les flux d'intercitation dans les publications. Le réseau ainsi recueilli est potentiellement un réseau complet. À la différence, par exemple, des relations de conversation, des relations téléphoniques ou même des relations d'amitié, pour lesquelles la collecte du réseau complet de relations nécessite à la limite de rassembler l'ensemble des relations à l'échelle de l'humanité, notre structure relationnelle, s'il ne manquait pas des données, est potentiellement bien circonscrite. En se fondant sur la clôture de la caractérisation disciplinaire de la thèse soutenue, on établit un réseau limité, qui, pour une petite discipline comme la science politique, est facilement manipulable et quantifiable, tant du point de vue de la collecte que du traitement informatique.

Le jury de thèse est un objet intéressant pour une analyse en terme de réseaux, non seulement en raison de ses propriétés techniques, mais aussi parce que, dans une logique durkheimienne, son enracinement institutionnel lui confère un plus grand degré de réalité sociale que de nombreux autres phénomènes réticulaires. La constitution du jury n'est pas une décision anodine. Elle est toujours une opération intentionnelle, même si l'intentionnalité, plurielle, ne se laisse pas facilement décrypter. Elle répond à un certain nombre de règles, règles qui en droit instituent la légitimité de ceux appelés pour juger et donner validité à leur verdict, règles qui laissent néanmoins, en pratique, une grande latitude au directeur de thèse pour composer le jury¹³. Sa dimension solennelle et « artificielle », loin d'être un

¹³ Pendant la majeure partie de la période étudiée, le jury était régi par les règles définies par l'arrêté du 30 mars 1992 : il est désigné par le chef d'établissement sur avis du responsable de l'école doctorale ; il comprend au moins trois membres, au moins un tiers de juges extérieurs à l'établissement choisis en raison de leur compétence scientifique, et au moins une moitié de professeurs ou assimilés (dans la discipline, cette règle est interprétée de façon extensive, puisque très rares sont les maîtres de conférence à avoir siégé dans un jury).

L'arrêté du 25 avril 2002 sur les études doctorales ne modifie que peu ces règles. Il précise ainsi que le directeur de thèse ne peut être président. Avant la publication du décret du 13 février 1992, d'après l'arrêté du 5 juillet 1984, une seule personnalité extérieure était

obstacle à l'analyse comme il le serait pour ceux qui recherchent des réseaux de relations « authentiques », fait du jury un excellent support pour l'objectivation sociologique.

Ne cachons pas toutefois les ambiguïtés et ambivalences de la relation d'invitation. Première question, qui invite ? D'après les textes réglementaires, c'est le « chef d'établissement ». Il semble toutefois que cette décision est, en sciences sociales, essentiellement une avalisation de la composition du jury par le directeur de thèse. Sans doute se contente-t-il surtout de surveiller l'application des règles nationales ou locales de constitution d'un jury de thèse (comme l'obligation d'avoir une ou deux personnes de son établissement dans le jury). Il est plus difficile par contre de savoir qui du directeur de thèse ou du doctorant compose le jury de thèse. La part de l'un et de l'autre varie sans doute en première approche selon le différentiel de capital scientifique entre le docteur et le directeur et le style de direction du directeur (mandarinal ou collégial). Les doctorants ayant un fort capital scientifique, culturel et social (doctorants issus des grandes écoles, ayant déjà publié avant la soutenance et connaissant bien le milieu académique) ont sans doute la possibilité de proposer les membres de jury, mais même là ils ne peuvent vraiment imposer quelqu'un qui ne siérait pas au directeur. Même dans ce cas-là (extrême), le directeur de thèse conserve donc un pouvoir de disposition face aux propositions de son doctorant et, plus généralement, il a toute latitude pour composer le jury en sollicitant éventuellement l'avis de son docteur. Nous considérons ainsi que c'est toujours le directeur, in fine, qui invite ses collègues pour juger un de ses élèves et non le doctorant qui compose lui-même le jury chargé de le juger.

Que peut-on dire alors du sens de cette relation d'invitation ? Pour répondre à une telle question, il faut la resituer dans la perspective de la relation doctorant-directeur. Même si la thèse est le produit du doctorant, le directeur, en tant qu'il accepte la direction de la thèse, est en partie responsable du produit final. Même s'il existe des stratégies de distanciation à l'égard de la thèse (de même que des stratégies d'appropriation), le directeur de thèse s'expose en même temps qu'il expose l'un de ses produits. Il est donc en partie solidaire du destin de son doctorant, ne serait-ce que le temps de la soutenance. Il est ainsi vraisemblable qu'il cherchera à composer son jury avec des juges qui ne sont pas trop hostiles tant à son égard qu'à celui de son doctorant. Mais la solidarité ne s'arrête pas à l'étape de la soutenance, et il est probable que dans le cas modal, le directeur souhaite composer un jury qui mette en valeur son doctorant et lui permette de faire reconnaître son travail dans le monde universitaire – et d'y trouver une place –, ce qui implique de le faire juger par des personnes reconnues dans la discipline, venant d'horizons variés, et, le cas échéant, disposant d'un pouvoir universitaire de par leur appartenance au CNU, à la section 40

imposée. Par ailleurs il est fréquent que les établissements imposent comme règle locale qu'il y ait au moins deux membres de l'établissement universitaire au sein du jury.

du Comité national de la recherche scientifique ou à une commission de spécialistes. Les invitations peuvent servir aussi d'autres finalités extérieures à l'amélioration des chances du docteur d'obtention d'une mention ou d'un poste. Elles peuvent, par exemple, permettre au directeur d'entrer en contact avec des membres éloignés de la discipline, ce qui peut avoir des incidences diverses sur sa propre carrière académique (publications, CNU, etc.). Plusieurs stratégies sont possibles et elles dépendent en partie de la qualité estimée de la thèse et de l'aversion au risque du couple directeur-doctorant. La stratégie localiste permet d'assurer une mention pour le docteur ou d'éviter au directeur la déconsidération auprès de pairs lointains peu indulgents et méconnaissant les conditions de production. Elle peut aussi être le fait de directeurs qui jugent négativement le travail final (c'est une « mauvaise thèse ») ou estiment que le futur docteur n'a pas besoin (qu'il soit étranger, ou qu'il ne veuille pas faire carrière dans l'enseignement, etc.) d'un jury « important » – par la taille et par le nombre et l'éloignement des « personnalités extérieures ». On peut au contraire choisir des stratégies plus risquées, soit – stratégie « institutionnelle » – en invitant des personnes qui siègent dans les instances de recrutement et pourront y défendre le dossier, soit – stratégie du « prestige scientifique » – en invitant des personnalités scientifiques (éventuellement extérieures à la discipline) capables de par leur capital symbolique d'émettre un jugement qui confère une véritable valeur au produit jugé.

Si, pour le directeur, la composition du jury répond avant tout à des fins de reproduction académique et secondairement à des fins de carrières, les relations d'invitation du point de vue des invités ont une double signification : c'est à la fois une relation de *travail* et une relation *honorifique*. Juger une thèse est un travail important. Les thèses sont volumineuses et elles sont généralement lues avec attention, ce qui peut demander plusieurs jours de travail. La rédaction des « prérapports » ou du rapport de soutenance, lorsque l'on est en charge de l'une ou l'autre de ces tâches peut prendre aussi une journée de travail. La soutenance dure une demi-journée, à laquelle il faut ajouter d'éventuels temps de transport. Enfin il faut préparer une intervention orale et trouver des choses brillantes, intéressantes à dire, et, en même temps, différentes de celles de ses collègues. En fait, les différents membres du jury s'exposent tour à tour aux yeux de leur collègue. C'est ainsi que les enseignants chercheurs évoquent avec un enthousiasme modéré la participation aux jurys de thèses, certains n'hésitant pas à parler de « corvées », et ce d'autant plus que les compensations matérielles sont en général faibles. Ainsi un membre d'un jury de science politique nous a indiqué qu'« accepter de 'dépanner un collègue' pour compléter le jury d'une thèse moyenne suppose que ce collègue vous rendra la pareille un jour ». Toutefois, ne voir la relation d'invitation que comme invitation au travail conduit à méconnaître sa nature

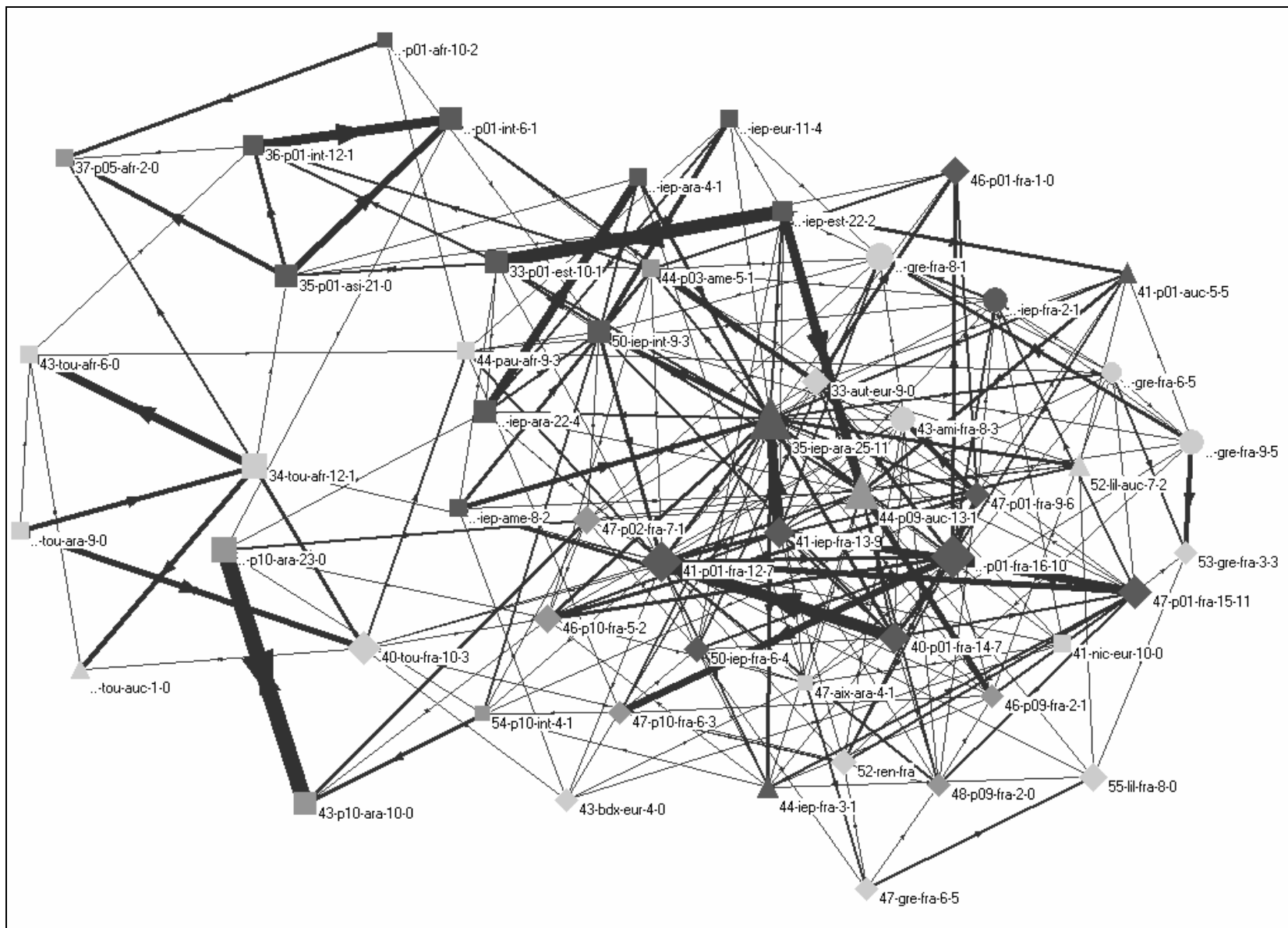
honorifique et son mode de fonctionnement. Et comme toute relation honorifique, elle est essentiellement ambiguë. Si les jeunes enseignants-chercheurs (les maîtres de conférences par exemple), élevés à la dignité du juge, sont honorés par une invitation, les enseignants chercheurs prestigieux peuvent honorer le jury plus que l'inverse lorsqu'ils sont invités par un directeur peu connu. Parce qu'elle est honorifique et parce que le fait de dire non pourrait avoir valeur d'affront, il semble que le refus affirmé de participer à un jury soit relativement rare, en particulier de la part d'enseignants-chercheurs en début de carrière ou de la part de collègues de travail de l'établissement. Certes, un professeur parisien de sociologie en fin de carrière dit avoir refusé plusieurs fois de siéger, mais il s'agissait de jurys assez lointains, de « mafias » qu'il ne voulait pas cautionner¹⁴. Ce contre-exemple et les renseignements pris auprès d'enseignants-chercheurs de science politique et de sciences sociales montrent qu'en général, il est difficile de refuser de siéger, et ce d'autant plus que le siège proposé est relativement proche dans le réseau.

Ainsi, la relation d'invitation, relation solennelle, d'échange de service, de travail et d'honneur, décidée dans le cadre de stratégies plurielles au service de fins multiples, possède des propriétés techniques et sociales intéressantes pour en faire l'élément d'une structure de réseau. Elle pourrait même représenter une approximation satisfaisante de l'ensemble des relations multiplexes qui relient les membres de la discipline.

Structure du réseau

Le graphique 1 est une représentation graphique des relations d'invitation entre les 53 juges les plus présents dans les jurys de science politique, juges ayant participé à 15 jurys et plus. L'échantillon, au regard des 1180 juges de notre fichier, peut sembler étroit. Toutefois ces 53 juges cumulent 39% du total des sièges disponibles (1361 sur 3501) dans les 741 jurys connus, et le graphe représente 589 relations d'invitation (soit 26% de l'ensemble des relations d'invitation). Tout en restant lisible, celui-ci représente donc les relations d'invitation essentielles des jurys de thèse en science politique.

¹⁴ La conséquence d'un tel refus c'est qu'après « t'es plus invité » (par ces « mafias »).



Graphique 1 : Réseau des juges en science politique. Juges ayant participé à 15 jurys et plus entre 1990 et 2001.

Formes : Losange plein = Science politique - sociologie politique. Carré plein = Science politique - relations internationales. Triangle plein = Science politique - théorie politique. Rond plein = Science politique - politique publique. Carré vide = Autre science politique. Triangle vide = Droit. Losange vide = Sociologie. Cercle vide = autres disciplines.

Couleur : Gris foncé = Paris 1 ; IEP Paris / CEVIPOF / CERI. Gris moyen = Autres institutions d'Ile de France. Gris clair = Universités de province.

Flèche : $A \rightarrow B$ = A invite B. Surface du point : Proportionnelle au nombre de présences dans l'ensemble des jurys connus. Épaisseur du trait : Proportionnel au nombre d'invitations.

Lecture : 43-p10-ara-10-0 = juge né en 1943, en poste à Paris 10 durant la plus grande partie de la période, spécialiste de l'aire culturelle « monde arabe », 10 docteurs dirigés, 0 docteur « placé ».

Au milieu du graphique émerge un nœud central dense au cœur duquel on trouve des juges, en général parisiens, qui siègent souvent, dirigent de nombreuses thèses et, pour un grand nombre d'entre eux, ont des docteurs qui obtiennent un poste. Non loin de la personne la plus centrale du réseau, « 35-iep-ara-25-11 », on trouve un pentagone de cinq professeurs de Paris 1, plutôt spécialistes de sociologie politique, qui s'entre-invitent fortement et dont les docteurs trouvent des postes. Ces cinq-là sont aussi fortement connectés avec d'autres spécialistes de sociologie politique des institutions de la capitale : IEP, Paris 9 et Paris 10. Dans la proche banlieue Est de ce noyau, se trouvent des professeurs d'institutions provinciales comptant souvent un IEP (Amiens, Grenoble, Lille, Rennes), spécialisés en sociologie politique ou en politique publique, souvent plus jeunes qui, tout en ayant développé des liens entre eux sur la base de proximité géographique, restent bien connectés avec le centre dans son ensemble. Dans la banlieue Nord-Ouest, on distingue des réseaux de professeurs ou chercheurs spécialistes de « Relations internationales », souvent membres du CERI ou de l'IEP Paris, aux relations répétées et sélectives. S'ils sont reliés au centre, c'est plus par l'intermédiaire d'un ou deux contacts que par une couverture large. Plus à l'Ouest du graphique, se dessinent trois « cliques », groupes de deux à cinq personnes, fortement interconnectés et faiblement connectés au reste du réseau : les relations internationales de Paris 1 au Nord-Ouest, les Toulousains à l'Ouest, et les relations internationales de Paris 10 au Sud-Ouest. Dans certains cas, les relations d'invitation sont très intenses : « ...-p10-ara-23-0 » a invité 13 fois « 43-p10-ara-10-0 », lequel l'a invité à son tour 8 fois. Le docteur de l'un a eu ainsi deux chances sur trois de retrouver l'autre dans son jury. Pour ces trois « cliques » isolées, l'obtention de postes pour leurs docteurs semble plus difficile. Ainsi cette représentation graphique suggère, sur un premier échantillon limité, que la structure relationnelle n'est pas sans incidence sur la probabilité d'obtenir des biens rares. Un examen statistique approfondi permettra de préciser comment.

Le « capital social individuel »

Même si avec la suppression de la thèse d'État en 1984, la thèse a été désacralisée, elle n'en reste pas moins une étape importante pour l'obtention d'un poste, à la fois de manière directe, via le jugement positif qu'elle recueille, et de manière indirecte, via les publications qu'elle permet. Même si le jury n'est pas forcément composé avec le souci utilitariste et exclusif de maximiser les chances d'obtention du poste, il est assez vraisemblable que le docteur et le directeur aient le souci d'obtenir par cette composition une mise en valeur positive de leur produit commun : ils évitent les verdicts négatifs et recherchent les verdicts positifs.

La composition d'un jury de thèse permet la certification de la valeur d'un produit scientifique. La dimension officielle (délivrance du titre, attribution d'une mention) de cette certification joue un rôle certes

discriminant mais au final limité dans une logique de concours. Si une faible mention (honorable ou passable) semble empêcher l'obtention d'un poste, la mention maximale (très honorable avec félicitations à l'unanimité) n'est pas pour autant une assurance. La différenciation entre deux thèses « très honorables avec félicitations » se fera alors par la différenciation des discours informels tenus à leur propos. Au sein d'une discipline, il n'est pas rare d'entendre des verdicts circuler sur une thèse – parfois formulés dans un registre esthétique – entre des personnes ayant peu ou pas lu l'ouvrage : « C'est une [très/assez] belle thèse » ; « C'est une thèse moyenne ». Quand bien même serait-on en science dure, l'évaluation ne se limiterait pas à la seule vérification objective de la validité du résultat. Dans le verdict circule un condensé synthétique sur l'ensemble de la thèse, – valeur de l'objet, valeur de la problématique, valeur des résultats, valeur de la théorie, originalité, valeur de la personne – qui ne peut se déduire d'un simple calcul « objectif ».

La composition du jury influe ainsi fortement sur la mise en valeur et la mise en circulation de la valeur de la thèse. Elle est un objet volumineux et peu lu, mais on est à peu près sûr que les membres du jury l'ont fait. Les traces écrites de la soutenance, à commencer par la mention, ou la dizaine de pages des différents rapports du jury, ne sont pas toujours à même d'établir la valeur et d'emporter l'adhésion. Au contraire, les lecteurs en chair et en os, honorés par l'invitation, dont le docteur peut avoir gagné la sympathie, sont toujours plus susceptibles d'expliquer aux membres de leur réseau de relations ce en quoi la thèse est intéressante. La valeur (« c'est une belle thèse »), de bouche à oreille, se met alors à circuler. Même si le verdict circulant n'est pas dithyrambique (« une thèse pas mal »), la thèse gagne en tout état de cause le privilège du connu sur l'inconnu. Un verdict très négatif (« une thèse nulle ») peut par contre devenir un handicap sérieux.

Si le directeur a invité des juges qui ont de nombreux contacts et qui gravitent dans des milieux très différents, la diffusion du verdict sera grande. Ces personnes seront capables de porter et de mettre en circulation la valeur, de convaincre leurs collègues de la valeur de ce qu'ils ont lu, en particulier dans des institutions clés pour le recrutement : CNU, sections du CNRS, commissions de spécialistes, comités éditoriaux des revues. Toutefois cette pratique du jury ouvert comporte un risque : des liens faibles s'autoriseront plus facilement à émettre un verdict négatif, verdict d'autant plus handicapant qu'il circule de manière élargie. Enfin, cette pratique n'est pas donnée à tout le monde : elle est plus coûteuse et complexe et elle suppose d'avoir noué au préalable des liens suffisants pour s'autoriser ce type d'invitation.

Au contraire, si on invite des personnes proches, personnes plus facilement accessibles et dont on peut anticiper la réaction, on limite le coût de l'invitation et le risque d'actions hostiles (dépréciation de la qualité). Mais les personnes proches se connaissent et s'invitent aussi les unes les

autres : elles risquent d'être équivalentes d'un point de vue structural. Aussi le jugement de valeur sur la thèse tourne en rond dans le réseau fermé sans pour autant s'égayer.

Pour vérifier notre hypothèse que le capital social individuel, l'investissement dans des relations diversifiées et non redondantes, permet d'obtenir des biens rares (les postes d'enseignant chercheur pour les docteurs), nous procédons à une régression logistique où nous évaluons l'impact de la position dans la structure relationnelle sur la probabilité d'avoir un poste. Contrairement à de nombreuses études qui caractérisent un réseau non daté et envisagent son incidence sur des événements qui dans certains cas peuvent avoir eu lieu avant l'émergence de pans de la structure du réseau, nos données en partie longitudinales permettent d'étudier l'incidence de la structure du réseau dans le passé sur l'obtention de postes dans le futur, ce qui renforce le caractère causal de la relation de corrélation. Nous mesurons ainsi le rôle de la structure du réseau passé sur la probabilité d'avoir un poste en additionnant, pour établir le réseau, les relations d'invitation entre les juges l'année de la soutenance et les deux années qui la précèdent. Comme notre réseau commence en 1990 et compte tenu de ce retard de deux ans, nous estimons la probabilité d'obtenir un poste pour les docteurs qui ont soutenu à partir de 1992, et dont nous connaissons le jury, soit 667 docteurs. Nous avons utilisé comme variables explicatives des caractéristiques individuelles classiques : l'année de soutenance, le sexe, la nationalité, le lieu de soutenance, le diplôme, la sous-discipline et la mention. Nous y avons ajouté des variables relatives à la place dans le réseau calculées sur trois ans : le nombre de personnes distinctes en relations d'invitation avec le directeur de thèse (quel que soit le sens de la relation), la moyenne du taux d'interconnexion entre le directeur et les juges invités à la soutenance du candidat, le taux d'interconnexion avec ses autres contacts extérieurs au jury du candidat, la moyenne pour les juges invités du nombre de personnes distinctes en relations d'invitation avec chacun d'entre eux, le taux d'interconnexion avec leurs contacts.

Tableau 1 : Probabilité pour x d'avoir un poste. (Régression logistique)

Variables	Modalités	N	% Brut Postes	Paramètre ³	Ecart-type	% Marginal ⁴	Wald Chi2 & Proba
Ensemble et constante		667	25%	-0,3314	0,9939		
Année	1992	35	43%	2,9792	0,5799	+52% +++	56.1905 <0.0001
	1993	56	27%	1,0121	0,4080	+25% +	
	1994	71	31%	0,8873	0,3604	+22% +	
	1995	58	34%	1,1489	0,3825	+28% ++	
	1996	64	34%	0,7157	0,3524	+18% +	
	1997	48	29%	0,7385	0,4148	+18% +	
	1998	72	14%	-0,9554	0,4046	-20% +	
	1999	71	25%	-0,6998	0,3564	-16% +	
	2000	101	17%	-1,2385	0,3244	-25% ---	
Sexe	Homme	429	27%	0,2308	0,0856	+6% ++	7.2770 0.0070
	Indéterminé	22	0%				
	Femme	216	25%				
Nationalité	Français sûr	213	40%	0,7195	0,1530	+18% +++	22.1132 <0.0001
	Prénom francophone	204	35%				
	Prénom étranger	92	9%	-1,2002	0,2552	-24% ---	
	Étranger sûr	158	2%				
Capital scolaire	Diplômé de l'IEP Paris ou de l'ENS	89	52%	0,7143	0,2833	+18% +	8.9489 0.0114
	Diplômé d'un autre IEP	123	42%	0,3652	0,2920	+9%	
	Non diplômé de l'IEP	455	15%	-0,2384	0,0900	-6% --	
Institutions	Autres établissements	147	20%	0,1054	0,2921	+3%	4.8372 0.4361
	Grenoble	56	50%	0,8385	0,4296	+21% +	
	IEP Paris	170	33%	-0,0659	0,2479	-2%	
	Paris 1	167	26%	-0,2190	0,2447	-5%	
	Paris 10	65	11%	0,1647	0,4764	+4%	
	Toulouse	62	8%	-0,4094	0,5946	-10%	
Sous-discipline	Sociologie politique	181	40%	0,3203	0,2056	+8%	7.8351 0.0495
	Relations internationales	334	11%	-0,3820	0,1477	-9% --	
	Théorie politique	42	31%	0,0839	0,4353	+2%	
	Politique publique	110	41%	0,6007	0,2613	+15% +	
Mention	Passable, honorable ou très honorable	195	5%	-1,7686	0,3487	-31% ---	33.3614 <0.0001
	Très honorable avec félicitations	315	30%	0,4280	0,1723	+11% +	
	Très honorable avec félicitations à l'unanimité	119	43%	1,5220	0,3098	+35% +++	
	Inconnue	38	32%	0,7618	0,5017	+19%	
		<i>M1</i> ²	<i>M2</i> ²				
Réseau du directeur i de x	Nombre de personnes distinctes en relation d'invitation avec le directeur ¹ (N _i)	16.09	13.64	0,0033	0,0180	+0%	14.9050 0.0019
	Taux d'interconnexion ¹ entre le directeur et les juges invités à la soutenance de x. (Ĉ _{ij})	0.016	0.029	-25,9349	9,9416	-42% --	
	Taux d'interconnexion ¹ entre le directeur et ses autres relations d'invitation. (C _i)	0.0564	0.0569	-3,6836	4,9474	-40%	
Réseau des juges j invités à la soutenance de x	Moyenne du nbre de personnes distinctes en relation d'invitation avec les juges j ¹ (N _j)	6.55	4.84	0,0498	0,0479	+1%	22.3776 <0.0001
	Moyenne pour les juges j invités des taux d'interconnexion ¹ entre leurs contacts (C _j)	0.516	0.6133	-2,4024	0,8786	-36% --	

¹ Mesurées sur trois ans : l'année de la soutenance et les deux années qui précèdent.

² M1 : Moyenne pour les recrutés, M2 : Moyenne pour les non-recrutés (Variables quantitatives)

³ Les paramètres des variables qualitatives ont été recalculés pour effectuer une comparaison par rapport au score de la population dans son ensemble.

⁴ + / - Significatif au seuil de 10%, ++ / -- significatif au seuil de 1%, +++ / --- significatif au seuil de 1%.

Note de lecture : On compte 89 diplômés de l'IEP Paris ou de l'ENS. 52% de cette population obtient un poste. La régression estime un paramètre positif de 0,71 et un écart-type de 0,28. Par rapport à la population dans son ensemble, être diplômé de l'IEP augmente toutes choses égales par ailleurs de 18 points par rapport au score de l'ensemble de la population la probabilité d'avoir un poste. Cet effet est significatif au seuil de 10%. Le chi-deux de la variable Capital scolaire est de 8,9. La probabilité de nullité des coefficients des trois modalités de la variable est de 1,1%.

La probabilité d'obtention d'un poste varie fortement en fonction de l'année de soutenance pour des raisons qui sont difficiles à démêler. Les années récentes semblent défavorables. La conjoncture a pu être différente selon les années en fonction de la pyramide des âges dans la discipline, de l'évolution des effectifs étudiants, du rythme des créations de département dans les universités nouvelles, de la politique du gouvernement vis à vis de la recherche en général et de la science politique en particulier. Mais avec une telle variable, on ne capture pas seulement les variations de la demande de travail en science politique. Le temps laissé aux docteurs pour trouver un poste est aussi beaucoup plus grand pour les docteurs du début de la période (onze ans) que pour les derniers docteurs (deux ans). Il est ainsi probable qu'une part des docteurs de 2001 qui n'ont pas encore trouvé de postes finiront par en trouver dans les prochaines années. Nous ne connaissons pas suffisamment bien la date d'obtention des postes pour utiliser des modèles de durée susceptibles de corriger ce biais temporel. Enfin, la représentation des universités n'est pas uniforme sur toute la période, certaines universités n'ayant pas conservé les listes de jurys des débuts des années 90. Au final, l'année sert plus de variable de contrôle pour redresser les autres variables.

En première approche, le sexe¹⁵ ne semble pas jouer sur la probabilité d'obtenir un poste puisque les deux taux d'obtention de postes (27% pour les hommes et 25% pour les femmes) sont comparables. Toutefois, comme les étrangers, nombreux parmi les docteurs, sont à 78% des hommes, si on tient compte de la nationalité, le sexe devient très discriminant. Au sein des docteurs français, le différentiel d'obtention en fonction du sexe est en effet beaucoup plus net : 43% des hommes obtiennent un poste contre 31% des femmes. La prise en compte d'autres variables accentue encore le différentiel de sexe puisque la régression suggère que l'écart net final est de 17 points. Plus encore que le sexe, la nationalité est une variable très discriminante. Sa mesure est certes problématique puisque nous ne connaissons la nationalité avec certitude que pour 55% de l'échantillon. Pour le reste de l'échantillon, elle est codée pour l'essentiel sur la base du prénom et marginalement sur la base du nom. Avec une telle approximation, nous obtenons une population de docteurs « étrangers » de 37%. À la différence des docteurs « français », ceux-ci obtiennent beaucoup plus rarement un poste en France (4% en trouvent contre 37% des docteurs nationaux, la régression confirmant largement l'importance de l'écart). Cette différence tient pour une part au fait qu'une partie d'entre eux ne cherche pas à l'issue de leur doctorat un poste en France et d'autre part au fait qu'il soit plus difficile pour un étranger d'obtenir un poste que pour un

¹⁵ Rappelons que le sexe a été codé sur la base du prénom (et de notre connaissance des candidats). Les cas de « sexe indéterminé » sont en général des étrangers pour lesquels nous n'avons pu déduire le sexe à la simple lecture du prénom. Nous leur avons affecté la probabilité d'être un homme à partir du sexe ratio (0,7) de l'échantillon (les hommes ayant la probabilité 1, et les femmes 0).

Français (moindre insertion, moindre conformité de leur thèse aux critères de valeur de la discipline, éventuelles discriminations, etc.).

L'effet du capital scolaire, classique dans une estimation de ce genre, apparaît nettement. Les diplômés de l'IEP Paris ont une chance sur deux d'obtenir un poste contre une chance sur six pour les docteurs qui ne sont pas passés par un IEP. Les diplômés des IEP constituent 30% des docteurs de science politique mais 60% des docteurs ayant obtenu un poste. Ainsi, alors même que la science politique a été portée sur les fonds baptismaux académiques dans le giron des facultés de droit public, elle est sans doute devenue, du point de vue de sa reproduction, la discipline des diplômés de l'IEP, et en tout cas la principale manière de faire des sciences sociales dans l'orbite des Instituts d'Études Politiques.

Au vu des résultats bruts, l'université semble être un déterminant important de l'obtention d'un poste. Les docteurs de Grenoble seraient ainsi particulièrement favorisés, bien plus que les Parisiens. Les docteurs de Paris 10 et plus encore ceux de Toulouse seraient, eux, nettement défavorisés. Toutefois, cette différence de rendement entre institutions est moins due à la différence des propriétés des enseignants, qu'à des différences de composition de la population des docteurs. Dans les établissements parisiens, en particulier à Paris 1, la population des docteurs est assez hétérogène au regard de l'obtention d'un poste, puisque là se trouvent à la fois une forte proportion de diplômés de l'IEP de Paris et une forte proportion de docteurs étrangers. Au contraire, à Grenoble, la population est beaucoup plus homogène : très peu d'étrangers et de nombreux docteurs diplômés de l'IEP. Cet effet de composition est filtré par l'estimation des paramètres de régression. L'effet propre de l'institution est alors au final limité, surtout lorsque l'on tient compte de la mention et des variables de réseau. « Toutes choses égales par ailleurs », à l'exception de Grenoble qui « place » sensiblement mieux ses docteurs, les autres universités ne se différencient pas significativement les unes des autres.

L'appartenance sous-disciplinaire a un effet brut important et un effet net qui reste fort. Faire une thèse de sociologie politique et de politiques publiques semble favoriser l'obtention d'un poste : 40% des docteurs dans ce cas y parviennent. À l'inverse, seuls 11% des docteurs ayant préparé une thèse codée « relations internationales » sont dans ce cas. La composition joue certainement : 60% des docteurs de la sous-discipline sont étrangers. Mais la régression montre que, même en tenant compte de cet effet de composition, les relations internationales restent un « moins bon créneau ». Nous reviendrons plus loin sur ce phénomène.

Dernière variable individuelle classique, la mention permet d'avoir une approximation du jugement de valeur portée sur la thèse par les membres de la discipline. L'approximation est certes biaisée pour deux raisons : d'une

part la mention n'est pas toujours reportée avec exactitude¹⁶, d'autre part, le jury peut être composé avec des proches, de manière à obtenir une belle mention. Ainsi, aucun docteur ayant la mention « honorable » ou « passable » ne trouve de poste. La mention « très honorable » sans félicitations handicape : 5% de ses détenteurs trouvent un poste. Les félicitations (29% d'entre eux ont un poste) et plus encore les félicitations à l'unanimité (43% d'entre eux ont un poste) sont un atout indispensable pour l'obtention d'un poste à l'université. La variable a d'ailleurs un poids très important dans la régression : c'est l'une des plus significatives. Mais remarquons toutefois que la mention sert plus à exclure une minorité de la course aux postes qu'à sélectionner une élite : 60% des docteurs obtiennent en effet les félicitations, soit trois félicités pour un poste à pourvoir. Nous verrons qu'au sein de la structure relationnelle, circule et se fabrique une opinion sur la valeur des candidats, qui joue un rôle aussi important que la certification officielle.

La dimension volumique du capital social lorsqu'elle est mesurée seule, semble avoir un effet sur l'obtention de poste : ceux qui obtiennent un poste ont un directeur qui a noué, en moyenne dans les trois ans, des relations d'invitation (comme invité ou comme invitant) avec 16 personnes différentes, et qui a invité des juges en relation avec 7 personnes alors que les scores sont respectivement de 13 et 5 pour ceux qui n'en obtiennent pas. Corrigée par des variables de « contrainte structurale », la dimension volumique apparaît toutefois assez faible.

Pour calculer des indicateurs du « capital social individuel », nous nous sommes inspirés de la formalisation de Burt (Burt, 1995, Degenne et Forsé, 1994). Burt appelle « contrainte structurale », la somme des taux d'interconnexion entre un individu et chacun de ses contacts, l'interconnexion étant mesurée comme une somme des relations directes et des relations indirectes (*i.e.* relations investies dans un contact commun)¹⁷. Il entend par là, le fait qu'un individu ayant des contacts interconnectés sera « contraint », dans la mesure où il ne peut pas jouer ses contacts les uns

¹⁶ La mention « félicitations » et plus encore « félicitations à l'unanimité » n'est pas systématiquement reportée. Officiellement la mention félicitations devrait signifier désormais félicitations à l'unanimité. Toutefois des universités conservent la distinction, tandis que d'autres (comme Grenoble) ne semblent pas l'adopter.

¹⁷ Soit z_{ij} le nombre de fois où i invite j . Burt commence par mesurer $p_{iq} = (z_{iq} + z_{qi}) / \sum_{j \neq i} (z_{ij} + z_{ji})$, la proportion des relations de i investies dans le contact

q . Il calcule ensuite la « contrainte » de j sur i : $c_{ij} = \left(p_{iq} + \sum_{q \neq i, j} p_{iq} p_{qj} \right)^2$, en gros une somme de leurs contacts directs et indirects. La « contrainte » globale qui pèse sur i est alors la somme des « contraintes » venant de chacun de ses contacts : $C_i = \sum_j c_{ij}$.

contre les autres et dans la mesure où les informations qu'il obtiendra seront redondantes. Ainsi, plus le directeur de thèse et ses invités sont « contraints » par leur place dans la structure relationnelle, plus il est difficile pour le docteur x d'obtenir un poste. Nous avons décomposé la « contrainte » qui pèse sur le directeur i en deux parties, d'une part la « contrainte » moyenne venant des juges invités à la soutenance de x ($\hat{c}_{ij} = \sum_{j \in S_x} c_{ij} / n_x$) et d'autre part celle qui est le produit des autres contacts

du directeur i ($C'_i = C_i - n_x \hat{c}_{ij}$). Cette décomposition permet de voir que c'est la diversification des invitations lors de la constitution du jury de x qui a un impact sur sa probabilité d'avoir un poste plus que la diversification des relations dans le cadre des autres jurys. Les deux variables, moyenne du taux d'interconnexion entre le directeur et les juges invités à la soutenance, et moyenne du taux d'interconnexion des contacts des juges invités, sont toutes deux très significatives (aux seuils de 9‰ pour la première et 6‰ pour la seconde). L'introduction des variables de réseau fait passer la variance expliquée (mesurée par le pseudo R^2 ¹⁸) de 33% à 37%.

Ainsi, l'invitation à la soutenance de juges dont les contacts ne sont pas redondants avec ceux du directeur et qui ont eux-mêmes un réseau de contacts non redondants est très favorable à l'obtention d'un poste. Cette diversification permet une meilleure circulation de la valeur du docteur et une plus grande visibilité. Il est certes possible de proposer une interprétation alternative de ce résultat. Sachant que la diversification du jury est risquée et peut conduire à un verdict négatif, et tenant compte du fait que la mention ne détermine pas une échelle de valeur suffisamment discriminante, le couple docteur-directeur ne s'engagerait dans une stratégie de diversification du jury que lorsqu'ils sont sûrs de la valeur de leur produit commun, pour justement produire un signal sur cette valeur, qui compléterait alors le signal insuffisant fourni par la mention. Selon une telle interprétation, la diversification du jury ne serait qu'une approximation de la valeur et la détermination de l'obtention d'un poste par la diversification du jury ne serait en fait que la conséquence de l'attribution méritocratique des postes en fonction de la valeur des candidats.

À cette interprétation possible on peut opposer deux remarques. D'une part, les hypothèses de cette interprétation alternative sont peu réalistes : elle suppose en effet que le couple docteur-directeur a une anticipation correcte de la valeur de la thèse, de sa place dans la hiérarchie des thèses produites, qu'il a une bonne connaissance du réseau et qu'il peut composer entièrement librement le jury. D'autre part, la régression écarte dans une large mesure une telle interprétation. Certes, de même que la composition du jury n'est pas totalement indépendante du signal de valeur que le candidat veut afficher, les deux variables qui permettent d'approximer la

¹⁸ Approximation du R^2 dans une régression logistique.

valeur de la thèse, le capital scolaire au début de la thèse, via le diplôme de l'IEP, et la valeur de la thèse, via la mention, ne sont pas totalement indépendantes de l'activité relationnelle. Toutefois le fait qu'elles soient très significatives suggère que c'est essentiellement la valeur scientifique qu'elles expriment et que les variables de réseau ainsi redressées nous informent plus de la diffusion de la valeur dans un milieu diversifié que du pur signal affiché¹⁹. Nous pensons ainsi que nous obtenons une identification de la part de la valeur scientifique (comme opinion moyenne de la communauté scientifique) et de la mise en circulation de la valeur qui n'est pas mauvaise²⁰, et que nous validons ainsi notre proposition sur le rôle du capital social individuel dans la concurrence pour l'appropriation de biens rares.

Le « capital social collectif »

Autant avec la régression ci-dessus nous avons montré comment, à l'intérieur d'un groupe, des individus en concurrence pouvaient tirer parti de la diversification de leurs relations, avantage à la fois stratégique et relationnel, pour obtenir des biens rares, autant nous n'avons pas montré comment le groupe en tant que groupe, par l'établissement d'un réseau de relations denses et homogènes en son sein, pouvait favoriser l'émergence de normes et de valeurs partagées, une régulation de la concurrence susceptible de le favoriser dans la concurrence avec les autres groupes. La constitution du groupe demande du temps et dépasse la temporalité limitée des relations issues de stratégies individuelles. Aussi ses effets sont-ils plus difficiles à mettre en évidence sur la base de données individuelles. Nous pensons toutefois pouvoir caractériser ce phénomène à travers l'analyse de

¹⁹ Il n'existe pas de variables exprimant la « valeur scientifique » qui soient totalement indépendantes du réseau. Prendrait-on les publications comme approximation de la valeur des candidats (informations difficiles à collecter de manière exhaustive), que l'on capturerait aussi les réseaux d'accès à la publication (eux-mêmes corrélés aux réseaux d'invitation aux jurys). Mais la croyance en une « valeur scientifique », totalement indépendante des contingences sociales (le réseau), est elle-même un peu naïve. Si l'on suit Collins (1998), la pensée intellectuelle elle-même, en tant qu'elle est un dialogue à distance avec autrui, est aussi le produit de l'activité relationnelle. Il montre ainsi que les philosophes qui sont reliés à des penseurs nombreux et diversifiés, que ce soit des inspirateurs ou des opposants, sont en situation d'élaborer un discours philosophique plus construit et plus à même d'être retenu par l'histoire.

²⁰ Pour appuyer d'une telle interprétation, nous avons aussi procédé à une autre estimation utilisant la technique des variables instrumentales. Nous instrumentons le taux d'interconnexion entre le juge et ses invités par le taux d'interconnexion du même juge avec ses autres jurys. Ceci revient à remplacer le taux d'interconnexion dans la régression par sa meilleure prédiction en fonction d'éléments exogènes à la valeur du candidat, ici la capacité globale du directeur de thèse à diversifier ses jurys. Cette prédiction est très significative. Ceci montre qu'à juge choisi, c'est le réseau du directeur indépendamment de la valeur du docteur qui a une incidence sur le placement du docteur.

configurations singulières²¹ : les différences de recrutement dans les différentes sous-disciplines de la science politique d'une part, les différences de degré de localisme selon les établissements d'autre part.

Sous disciplines

Comme nous l'avons vu à la lecture des résultats du tableau 1, les différentes sous-disciplines ont des probabilités très inégales d'obtention de postes dans l'enseignement et la recherche. Le différentiel reste fort, même lorsqu'on le contrôle par d'autres variables comme la composition par nationalité, par diplôme ou par le taux d'interconnexion des membres du jury. L'examen du graphique 1 montrait que, parmi les principaux juges, ceux qui apparaissaient relativement isolés, développant un nombre important de relations d'invitation avec un grand nombre de proches appartenaient souvent à la sous-discipline « relations internationales ». N'y a-t-il pas là des éléments qui suggèrent que la différence en terme de reproduction renvoie à des degrés différents de constitution et de mobilisation de la sous-discipline ? Examinons cette piste en comparant les deux sous-disciplines les plus importantes, la sociologie politique et les relations internationales.

Les graphiques 2 et 3 représentent les relations d'invitation entre les principaux membres de jurys des thèses codées respectivement en sociologie politique et en relations internationales. Alors que la taille du réseau est équivalente (61 et 60 individus), la structure des relations d'invitation est fortement différenciée. En sociologie politique, on compte 251 relations distinctes d'invitation contre 220 en relations internationales. La densité²² de la sociologie politique est de 10% supérieure à celle des relations internationales : 0,069 en sociologie politique contre 0,062 en relations internationales.

En sociologie politique, les relations gravitent sur le graphique 2 autour d'un centre concentré de cinq professeurs de Paris I fortement interconnectés, gros producteurs de thèses qui débouchent souvent sur l'obtention d'un poste. Elles se diluent en s'éloignant de ce foyer central sans pour autant perdre de cohésion, en particulier vers l'Est du graphique. Au-delà du deuxième cercle d'enseignants chercheurs de l'IEP Paris, de Paris 10 ou de Paris 9, on trouve en effet surtout les professeurs de Grenoble et ou de Lille, spécialistes de sociologie politique ou de « politiques publiques », souvent plus jeunes et éventuellement en attente d'un retour

²¹ La preuve sera par conséquent plus difficile à administrer que lorsqu'on analyse les situations répétitives comme dans le cas de l'analyse de la régression.

²² Mesuré par la formule : $\sum_{i,j} I_{ij} / (N^2 - N)$ où I_{ij} est une variable indicatrice qui vaut 1 si

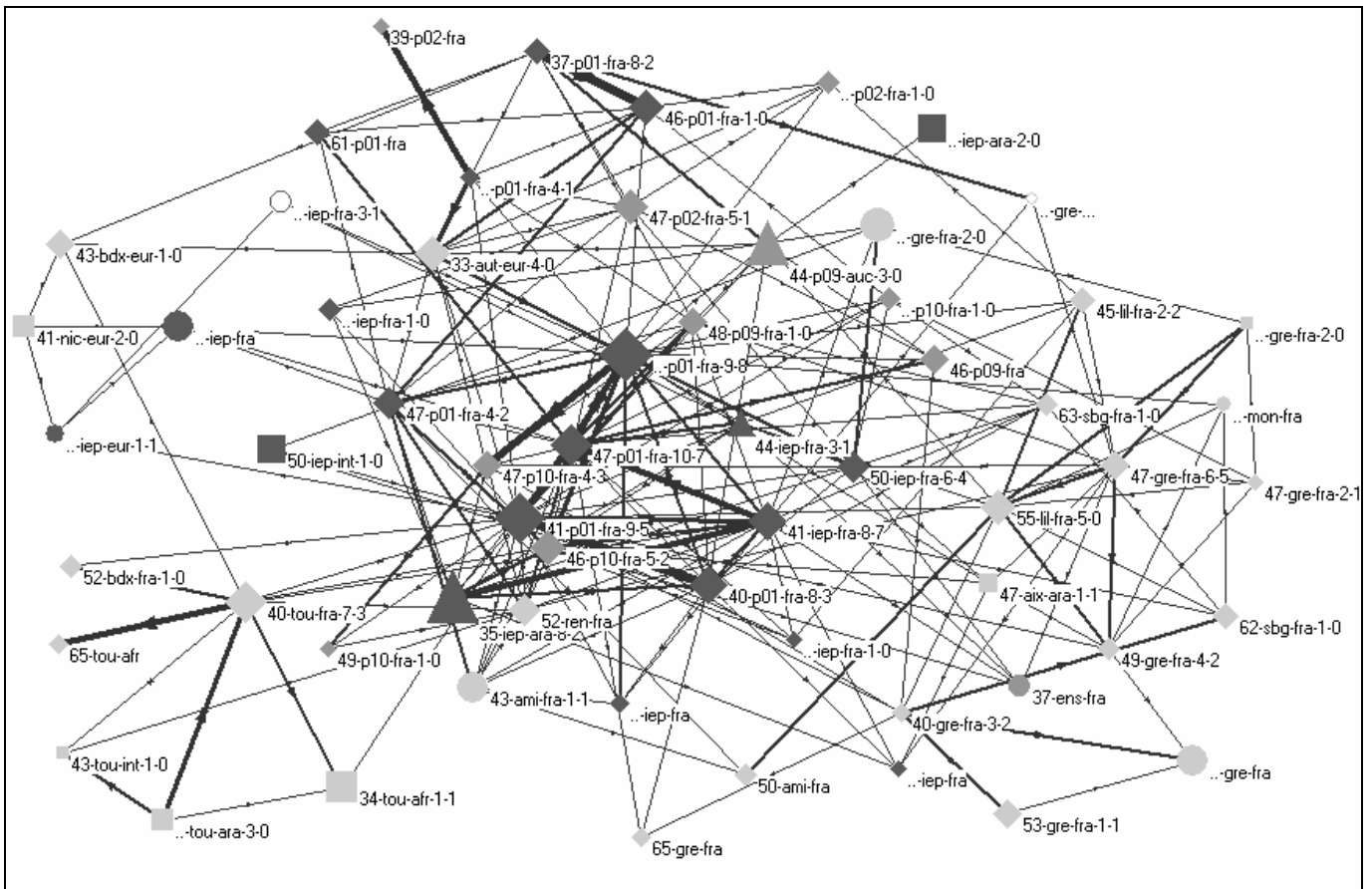
i a invité j au moins une fois. Elle représente le nombre de relations distinctes réelles sur le nombre de relations possibles. Cet indicateur sert comme première approximation. Car ici, le nombre de relations possibles calculé supposerait que les membres du réseau soient tous directeurs de thèses et qu'ils puissent inviter autant de personnes qu'ils le veulent à un jury.

vers Paris et qui, même s'ils ont développé des relations locales dans leurs universités, ont conservé un contact avec le noyau parisien. Cette structure concentrique est toutefois moins régulière dans les autres directions. On retrouve ainsi à l'Ouest l'isolement des enseignants toulousains et, au Nord du graphique, on remarque que certains professeurs de Paris 1, bien connectés entre eux et avec des enseignants de Paris 2, ne sont pas très bien reliés au foyer central, ce qui suggère peut-être l'existence d'un clivage entre professeurs au sein de cette institution.

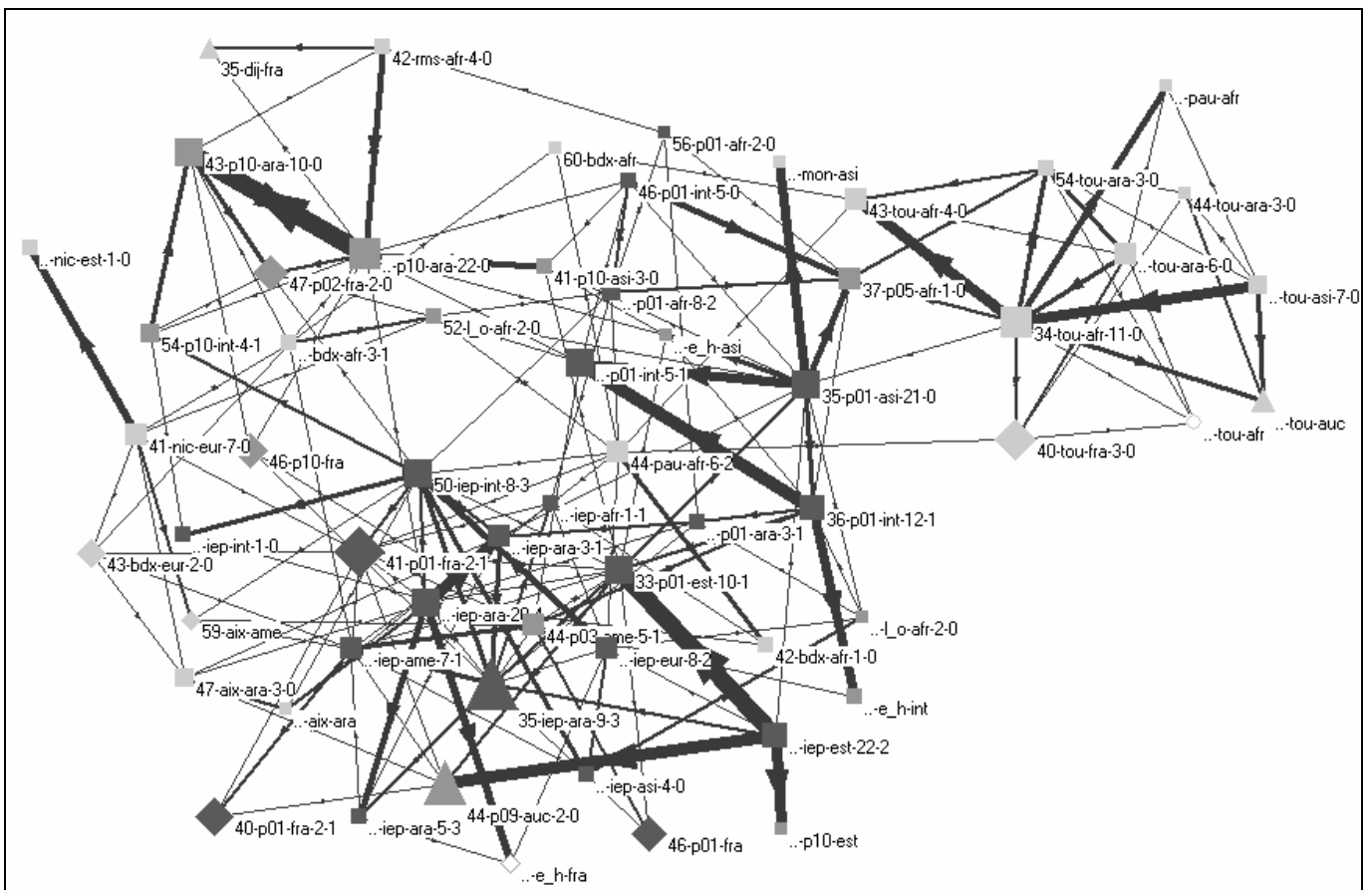
À l'opposé, le graphique représentant les spécialistes de relations internationales a la structure chaotique et désordonnée de son objet. Le graphe n'a pas de centre aisé à caractériser même si le noyau de relations denses entre les chercheurs de l'IEP (souvent des membres du CERI) pourrait faire office de candidat. La structure relationnelle présente au contraire de nombreuses « cliques », réseaux de relations très denses entre des groupes de deux, trois ou quatre personnes, mais ses cliques sont mal reliées entre elles. De gauche à droite, en haut, on croise trois cliques, les relations internationales de Paris 10, celles de Paris 1, puis celles de Toulouse. En descendant dans le bas du graphique il est possible de démêler d'une part, un sous réseau dense et cohérent, ouvert sur l'extérieur puisque certains des enseignants de sociologie politique y sont invités, et une clique très fermée centrée autour d'un domaine particulier, les études sur l'URSS et les pays de l'Est. Sauf dans ce dernier cas, la formation de cliques semble être plus le produit de la proximité institutionnelle que d'une logique de spécialisation scientifique sur une aire culturelle donnée.

Cette cohésion relationnelle de la sociologie politique autour d'un noyau central peut être vue comme le produit de l'histoire de cette sous-discipline au cours des vingt dernières années. Son cercle central de professeurs actuellement à Paris 1 a joué un rôle essentiel pour redéfinir la science politique sur le modèle des sciences sociales en général et de la sociologie en particulier. La science politique, loin d'être une science spéculative et normative comme le droit ou la philosophie, doit, elle aussi, se doter, selon eux, d'un terrain et de méthodes empiriques : entretiens, statistiques, archives, observation directe, etc. L'objet « politique », ensuite, ne saurait aussi se limiter à la seule exégèse des systèmes et formes de « vie politique » (élections, partis, gouvernements...). Il est considérablement élargi au point que sa définition devient problématique (Favre, 1980 et 1995). Cette redéfinition des objets et des méthodes de la discipline (influant considérablement sur les critères implicites de définition de ce à quoi doit ressembler un doctorat) a été confortée au milieu des années 80 par le rapprochement de certains de ses protagonistes avec Bourdieu, ses concepts ou son école. L'instauration de l'agrégation du supérieur en 1973 a été un instrument important dans ce processus, puisqu'elle leur a permis d'accéder rapidement à des positions de pouvoir (professeurs) et de production de docteurs. Autour de ce noyau militant et fondateur, se sont

accolées les générations suivantes de docteurs et d'agrégés du supérieur, partageant un certain nombre de conceptions quant à ce que doit être la science politique, et plus encore de rejets : le refus d'une science politique trop généraliste et journalistique, se dotant d'objet trop grand pour la conduite d'une véritable enquête. Cette configuration a produit à la fois dans les années 90 des relations diversifiées mais aussi centralisées, une structure cohésive et dense, mieux à même de partager la même échelle de valeur, de diffuser les noms des personnes de valeur et de se mobiliser pour l'obtention d'un poste et assurer sa reproduction et son extension. Au contraire, les relations internationales semblent balkanisées, divisées en une multitude de petites contrées – universités, aires culturelles étudiées – qui ne communiquent pas véritablement entre elles. Elles ne peuvent donc véritablement partager échelle de valeur ou sentiment de solidarité et sont particulièrement vulnérables à l'offensive de la sociologie politique.



Graphique 2 : Juges ayant participé à au moins quatre jurys de thèses codées en « sociologie politique » (n=61)



Graphique 3 : Juges ayant participé à au moins six jurys de thèses codées en « relations internationales » (n=60)

La légende des graphiques 2 et 3 est identique à celle du graphique 1, sauf pour le libellé des points. Les deux derniers chiffres renvoient respectivement au nombre de docteurs dirigés et au nombre de docteurs « placés », ayant fait une thèse dans la sous-discipline en question.

S'il ne constitue pas une preuve statistique du même ordre que celle développée dans le tableau 1 concernant le « capital social individuel », un dernier test suggère qu'à côté de la diversification à l'échelle individuelle à l'intérieur du groupe, la cohésion du groupe en tant que groupe est aussi un facteur favorable à l'obtention d'un poste. Nous avons ainsi remplacé la variable sous-discipline par la densité²³ de la sous-discipline chaque année (en mesurant les réseaux d'invitation sur trois ans comme expliquée précédemment). Cette variable est alors significative au seuil de 5 % et son chi-deux, de 7,63 est très proche de celui apporté par la variable sous-discipline (7,83). Autrement dit, l'effet propre de la sous-discipline est exactement homologue à l'effet de la différence de cohésion sous-disciplinaire par année. Cette corrélation ne vaut toutefois pas causalité et pour établir plus vigoureusement la relation causale, il faudrait disposer d'un nombre plus important de groupes.

Universités

Si le capital social collectif peut prendre une dimension offensive, et, comme dans le cas de l'épopée de la sociologie politique, prendre le visage au fond rassurant pour l'homme de science de la mobilisation scientifique, il n'en va pas forcément ainsi. Il peut être engagé pour des causes bien moins valorisées que la science elle-même. À travers l'étude du « localisme », nous voudrions montrer comment le capital social collectif peut revêtir la dimension plus défensive et moins légitime de la protection des docteurs locaux, avec lesquels l'université a noué des relations personnelles, contre la concurrence des docteurs extérieurs.

Dans Godechot et Mariot (2003b), nous avons procédé à une première évaluation du « localisme » en science politique. La difficulté de l'exercice tient au fait que nous ne connaissons que rarement la date d'obtention des postes et d'autre part au fait qu'il s'agit d'une évaluation statistique sur petit nombre. On peut toutefois établir quelques approximations éclairantes à partir des éléments dont nous disposons. Depuis 1992, la procédure de recrutement aux postes de maître de conférences est demeurée inchangée²⁴. Le CNU procède d'abord à une première sélection au niveau national, la qualification, et les commissions de spécialistes locales recrutent ensuite les maîtres de conférence parmi les docteurs qualifiés. Les listes de qualification constituent une première information sur la population en

²³ Pour s'approcher plus correctement de l'idée de densité, à savoir le rapport entre le nombre de liens constatés et le nombre de liens possibles, tout en tenant compte de la spécificité de l'invitation à un jury de thèse, nous avons utilisé, plutôt que l'indicateur classique, la formule suivante, $\sum_{i,j} I_{ij} / 7 * T$, où T est le nombre de thèses (dans la sous-

discipline et la période considérées). On considère ainsi que le maximum de liens possibles est que chaque juge invite 7 personnes différentes à chaque jury.

²⁴ Elle concerne donc les docteurs de 1991.

concurrence²⁵. Dans Godechot, Mariot (2003b), nous avons considéré que tous les qualifiés étaient en concurrence sur tous les postes pendant toute la période. Il s'agissait d'une approximation que nous avons désormais améliorée en faisant des hypothèses raisonnables sur les préférences des docteurs, hiérarchisées ainsi : a) tous les docteurs nommés professeurs, au CNRS ou à la FNSP ne participent pas à la concurrence pour les postes de maîtres de conférence ; b) les candidats préfèrent toujours avoir un poste en science politique que dans une autre discipline ; c) les candidats préfèrent avoir un poste dans l'université où ils ont fait leur thèse que dans une autre université ; d) en l'absence de poste localement, l'université la plus proche (distance kilométrique) de Paris I est celle qui est préférée (i.e un docteur de Grenoble pris à Amiens est considéré comme concourant à Paris X mais pas à Pau). Ces hypothèses permettent de dresser avec plus de précision la liste des concurrents potentiels et d'estimer le poids du localisme au niveau global et local.

Ainsi, sur les vingt universités ayant produit des docteurs en mesure de concourir (qualifiés) et ayant participé à des recrutements de maître de conférences dans la section 04 du CNU, on compte 32 recrutements locaux et 38 recrutements extérieurs, soit un taux de recrutement local de l'ordre de 44%. En l'absence de biais localiste, on aurait dû trouver 5 recrutements locaux, soit un taux de 7% de localisme. Dans ces vingt universités, on compte en moyenne²⁶, 13,2 concurrents locaux et 162,66 concurrents extérieurs potentiels pour 5,2 postes, qui sont partagés en 2,20 postes pour les locaux et 2,6 occupés par des extérieurs. Les locaux ont ainsi un rapport de chance (*odds ratio*) d'obtenir un poste 11 fois supérieur à celui d'un extérieur ! Le localisme, souvent dénoncé, est donc un phénomène massif et significatif. À travers l'étude de quelques universités, pour lesquels nous connaissons les jurys de thèses et où le nombre de recrutements a été important, nous voudrions montrer que le taux de localisme varie en fonction de la cohésion locale du monde universitaire.

Le tableau 2 présente l'estimation des concurrents locaux et extérieurs et les résultats du recrutement entre 1991 et 2001 à Toulouse, Lille, Paris 1, Grenoble, Amiens, Strasbourg²⁷. La hiérarchie du localisme n'est pas facile à définir. Toulouse a recruté 3 locaux et 3 extérieurs, alors que Paris 1 a recruté 5 locaux et 3 extérieurs (des docteurs de l'IEP Paris...). Doit-on dire pour autant que Toulouse est moins localiste que Paris 1 ? Non, car il faut tenir compte du nombre de concurrents locaux. À Paris 1, sur la période, 5 locaux ont été choisis parmi 54 locaux, alors qu'à Toulouse ce sont 3 sur 7.

²⁵ Malheureusement, il nous manque les années 93, 96 et 97.

²⁶ Les moyennes sont pondérées par le nombre de postes offerts.

²⁷ Dans les villes de province, on ne fait pas de distinction entre les différentes universités (Lille I, II, III) et les universités et les IEP (IEP Lille). La proximité entre universités et entre universités et IEP y est beaucoup plus forte qu'à Paris, ce qui justifie ce rapprochement.

La solution retenue consiste à calculer la probabilité qu'un tirage aléatoire sans remise (loi hypergéométrique) conduise sur ce type de population à un niveau de localisme équivalent ou supérieur²⁸. La probabilité de non significativité de la préférence locale est de 1‰ à Toulouse, 4‰ à Lille, 2‰ à Paris 1, 4‰ à Grenoble, 16‰ à Amiens et 100‰ à Strasbourg, ville qui présente une préférence nette pour l'extérieur. Cet indicateur, certes fragile en raison de la fragilité des hypothèses²⁹, permet d'établir une échelle satisfaisante du localisme lorsque l'on doit comparer des petits échantillons.

Tableau 2 : Concurrence pour les postes et probabilité de non-significativité de la préférence locale dans six universités.

1991-2000	Docteurs	Taux de qualification estimé	Concurrents locaux estimés	Concurrents extérieurs estimés	Locaux recrutés	Extérieurs recrutés	P *
Toulouse	68	12%	7	146	3	3	0,11%
Lille	20	40%	8	171	3	6	0,44%
Paris 1	177	38%	54	178	5	3	1,82%
Grenoble	65	60%	23	133	3	3	4,19%
Amiens	12	83%	8	175	1	3	16,50%
Strasbourg	10	30%	3	156	0	6	100,00%

* Probabilité d'obtention aléatoire d'un niveau de localisme équivalent ou supérieur.

Ainsi Toulouse, lieu universitaire très déconnecté du reste de la discipline, qui éprouve des difficultés à obtenir la qualification de ses docteurs (12% de ses docteurs sont qualifiés alors que 30% le sont en moyenne), semble avoir pour stratégie de défendre ses docteurs locaux lorsque ceux-ci sont qualifiés. À l'opposé, les strasbourgeois ne semblent pas préoccupés par la défense de leurs produits locaux.

Le tableau 3 suggère que ces différences de stratégie trouvent leur origine dans une densité relationnelle différente. À Toulouse, les directeurs de thèse sont peu nombreux au regard du nombre de thèses. Ils invitent peu de personnes distinctes. Ils s'invitent par contre beaucoup les uns les autres. Les relations distinctes d'invitation entre les 14 directeurs constituent plus d'un quart des relations distinctes d'invitation. Celles-ci sont en général des relations d'invitation réciproques (A invite B et B invite A) et elles sont répétées, 42% des relations totales d'invitation sont des relations d'invitation entre les directeurs de thèse. À l'opposé, à Strasbourg – lieu de production certes beaucoup plus petit –, la part des relations entre les

²⁸ On utilise la formule : $\sum_{k \geq i} C_{No}^k . C_{N-No}^{n-k} / C_N^n$, où i est le nombre de locaux recrutés, n le

nombre total de recrutés, No le nombre de concurrents locaux et N le nombre total de concurrents.

²⁹ Une des sources de fragilité vient de l'absence de datation des concours et des recrutements. Il est fort possible que dans un certain nombre de cas, en particulier dans les universités produisant peu de docteurs qualifiés, des postes aient été mis au concours avant même que les docteurs n'aient fini leur thèse.

directeurs de thèses sur les relations d'ensemble y est beaucoup plus faible, et ce quel que soit l'indicateur retenu. Globalement la hiérarchie du localisme calculée ci-dessus suit la hiérarchie des trois indicateurs. Seul Lille, petite unité de production certes, semble obtenir un fort taux de localisme en limitant le poids des relations entre ses directeurs de thèse.

Tableau 3 : Indicateurs de cohésion dans les six universités.

1990-2000	Jurys connus	Nombre de directeurs de thèses	Nombre de personnes distinctes dans les jurys	Part des relations distinctes entre directeurs sur l'ensemble des relations distinctes (I)	Part des relations distinctes réciproques entre directeurs sur l'ensemble des relations distinctes (symétriques) (II)	Part des relations entre directeurs sur l'ensemble des relations (III)
Toulouse	67	14	116	27%	26%	42%
Lille	20	6	59	20%	12%	22%
Paris I	197	45	351	28%	12%	35%
Grenoble	62	20	173	25%	15%	31%
Amiens	13	5	38	19%	0%	22%
Strasbourg	10	7	33	15%	6%	17%

L'examen des graphes d'invitation par faculté conforte la lecture du tableau 3. À Toulouse, graphique 4, les relations d'invitation entre les directeurs de thèse sont particulièrement denses et fortes. Chacun des 6 gros directeurs (plus de 5 thèses dirigées, supervisant à eux 6, 50 des 67 thèses) est presque toujours relié avec chacun des cinq autres, et bien souvent par des liens d'invitation réciproque cumulant 5 à 10 relations d'invitation. Les directeurs dont les docteurs obtiennent des postes localement, « tou-fra-10-3-2 » et « tou-afr-12-1-1 » sont aussi des directeurs qui, tout en investissant massivement dans leurs collègues, constituant ainsi un esprit de groupe favorable à la défense de la reproduction du groupe, ont pris soin, en particulier pour le premier, de diversifier utilement en invitant des poids lourds de la discipline : « p01-fra », membre du CNU de 1996 et personnage important de la sociologie politique française, « iep-fra », et « p10-fra ». Cette diversification a sans doute permis à un certain nombre de docteurs de passer le cap de la qualification qui est particulièrement difficile pour les docteurs de Toulouse et de finalement trouver une place « à domicile » où le groupe soudé est prêt à les défendre contre la concurrence externe.

Lille présente une structure paradoxale. On y trouve un quadrilatère de producteurs importants, tous reliés entre eux, par des liens le plus souvent réciproques mais faiblement intenses. Le lien le plus fort étant celui qui relie « lil-fra-6-0-0 » à « lil-fra-2-1-1 » qui totalise quatre invitations, deux dans chaque sens. À ce quadrilatère s'ajoute deux producteurs moins importants, l'un qui est parti à l'IEP de Paris et l'autre qui est arrivé au milieu des années 90 à Lille. La structure relationnelle entre les différents directeurs de thèse est donc à la fois dense et peu intense. Tout se passe comme si ils

pouvaient obtenir une cohésion locale sans pour autant y consacrer un nombre important de relations d'invitation.

La structure des relations d'invitation à Paris I, de par le nombre de thèses, de directeurs de thèses et de personnes invitées, est similaire à la structure d'ensemble des relations au sein de la science politique. On y retrouve – sur le graphique simplifié – les cliques et les structures déjà dégagées au-dessus. De par sa taille, Paris I n'est pas le support institutionnel de constitution d'un seul groupe et d'un seul esprit de groupe, mais de plusieurs sous-ensembles, inégalement puissants dans la définition de la politique locale de recrutement. On retrouve le quadrige des spécialistes de sociologie politique (p01-fra-13-7-2, p01-fra-11-8-0, p01-fra-14-7-1, p01-fra-14-7-1). Ce groupe, non seulement intensément interconnecté, mais aussi partageant de nombreux contacts communs³⁰, semble contrôler le recrutement à Paris I. Leurs docteurs ont obtenu ainsi quatre des cinq postes qu'ont pu s'octroyer les docteurs de Paris I ayant soutenu entre 1991 et 2001. Le cinquième poste a été obtenu dans la proche banlieue de ce losange par un docteur de Paris I dont le directeur est localisé à Paris 10. Plus au nord, quoique relié au quadrilatère central, se détache un ensemble distinct de directeurs, également spécialistes de sociologie politique, mais dont le succès en terme de reproduction est beaucoup plus faible à l'extérieur et plus encore localement. L'isolement des relations internationales de Paris I constaté ci-dessus ressort aussi nettement. Le degré de précision permet de distinguer deux groupes, un groupe de trois-quatre gros producteurs au Nord-Est, souvent spécialistes de l'Asie ou des organisations supranationales (codé « int »), qui ont développé entre eux des relations d'invitation intenses, et un groupe de producteur de moindre importance quantitative, souvent spécialistes de l'Afrique. Les docteurs en « relations internationales » de Paris I ont très peu de chances d'avoir accès à un poste, que ce soit à l'extérieur ou à Paris I : 4 ou 5 ont obtenu un poste, dont un docteur de 1990 localement.

Alors que le nombre de thèses à Grenoble est du même ordre qu'à Toulouse, la structure relationnelle y est beaucoup plus complexe. Le nombre de directeurs de thèses d'un côté et le nombre de personnes distinctes dans les jurys y sont supérieurs de plus de 40%. Les principaux directeurs se distribuent autour d'un cercle central. À la périphérie de ce cercle quelques directeurs semblent très mal reliés aux autres. On trouve un directeur dont le jury est totalement coupé du réseau, un autre qui n'est relié que par un invité commun, deux directeurs qui ne sont reliés au réseau que par un autre directeur de thèse. Ce sont toutefois des « petits producteurs ». On distingue deux sous-réseaux de directeurs de thèse, au nord, les

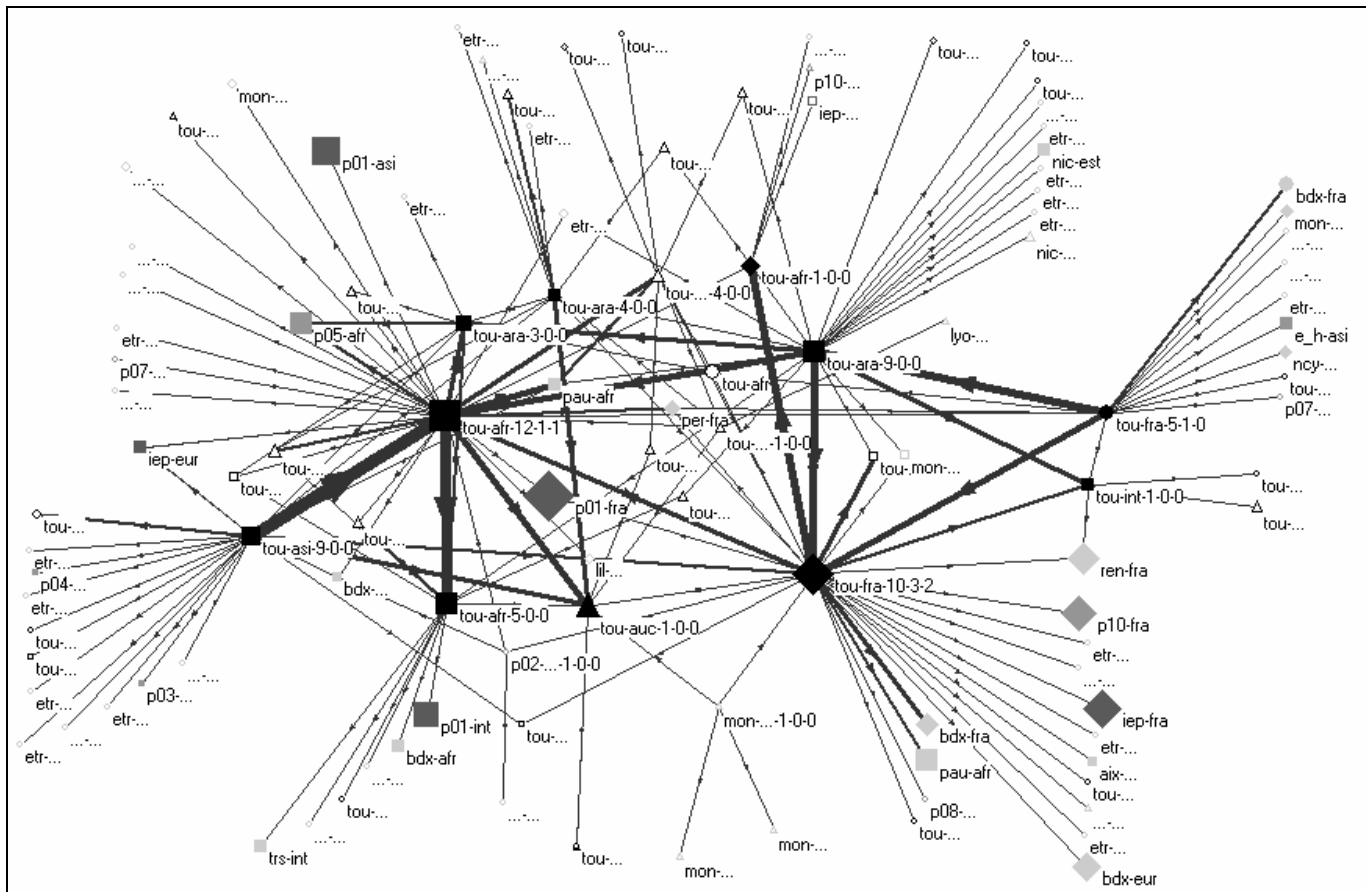
³⁰ Chacun des membres du quartet diversifie aussi en invitant des personnes loin de son réseau habituel, par exemple des professeurs importants d'autres disciplines (sociologie, philosophie, histoire). Mais la limitation du graphique aux personnes siégeant deux fois dans les jurys empêche de représenter cette œuvre de diversification.

spécialistes de « politiques publiques », et parmi eux trois ou quatre directeurs entrent en relations répétées (3 invitations dans chaque sens entre « gre-fra-9-5-1 » et « gre-fra-4-1-0 »). Au Sud se regroupent les spécialistes de sociologie politique, dont les relations sont denses mais peu répétées. À la différence de Paris 1, les deux sous-groupes ont un pouvoir de placement et de recrutement à peu près équivalent. Cette division en deux groupes égaux, et peut-être potentiellement rivaux, a éventuellement limité l'ampleur du localisme à Grenoble. Mais la stratégie de défense locale est d'autant moins urgente que les scores à l'exportation sont bons, que ce soit vers les autres universités ou vers le CNRS. Effectivement, qu'ils soient du groupe nord ou du groupe sud, les directeurs semblent prendre le soin de diversifier leurs relations avec des extérieurs, en invitant notamment des professeurs et des chercheurs réputés et reconnus, venant de Paris 1, de l'IEP de Paris (ou de la FNSP), de Paris 09 ou de Paris 10.

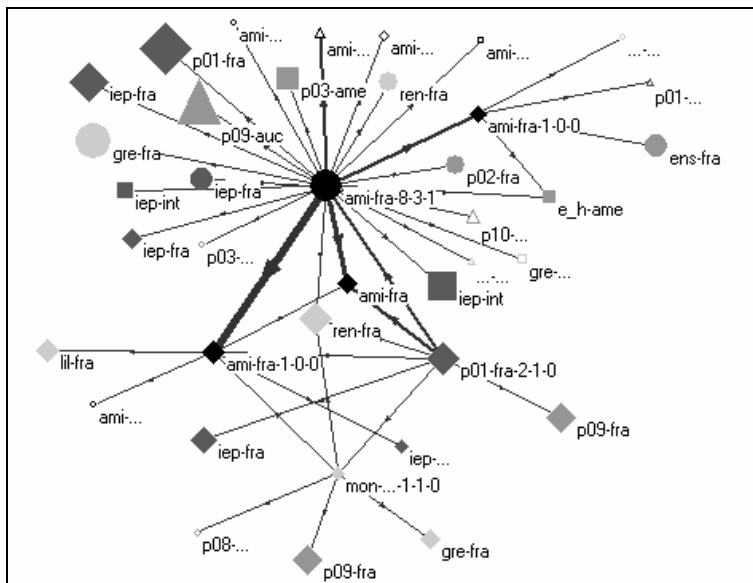
Avec 1 local sur 4 maîtres de conférences recrutés, Amiens est la première des universités étudiées à ne pas être significativement localiste. Si la structure des invitations est à première vue dense, ces dernières ne sont ni intenses, ni réciproques. Amiens a sans doute les caractéristiques des universités proches de Paris. C'est pour de nombreux enseignants et étudiants une université de passage. Aussi n'investissent-ils que modérément leur temps dans des relations locales. Le directeur le plus enraciné localement, en distribuant ses invitations, crée le liant entre des enseignants peu reliés aux autres sinon, et, pour certains, sur le point de changer d'université.

Strasbourg, enfin, est une université qui a une préférence nette pour des candidats extérieurs. Certes le nombre de candidats locaux qualifiés (3), n'était pas très important. Mais parce que le nombre offert est assez important sur la période (6), il est d'autant plus frappant de constater que les directeurs de thèse n'ont pas tenté de défendre ne serait-ce qu'un des leurs. L'examen du graphique des relations éclaire cette extraversion. Les directeurs de thèse, parfois peu implantés à Strasbourg, ne sont reliés entre eux que par un seul contact, soit par un contact commun, soit par une invitation directe. Ces relations d'invitation sont très rarement répétées et réciproques. L'un d'entre eux (« stra-fra-1-0-0 ») joue le rôle de pont entre les autres directeurs, probablement en raison de sa position institutionnelle privilégiée au sein de l'IEP de Strasbourg. Sans ce noyau fédérateur, le réseau serait éclaté en quatre îlots.

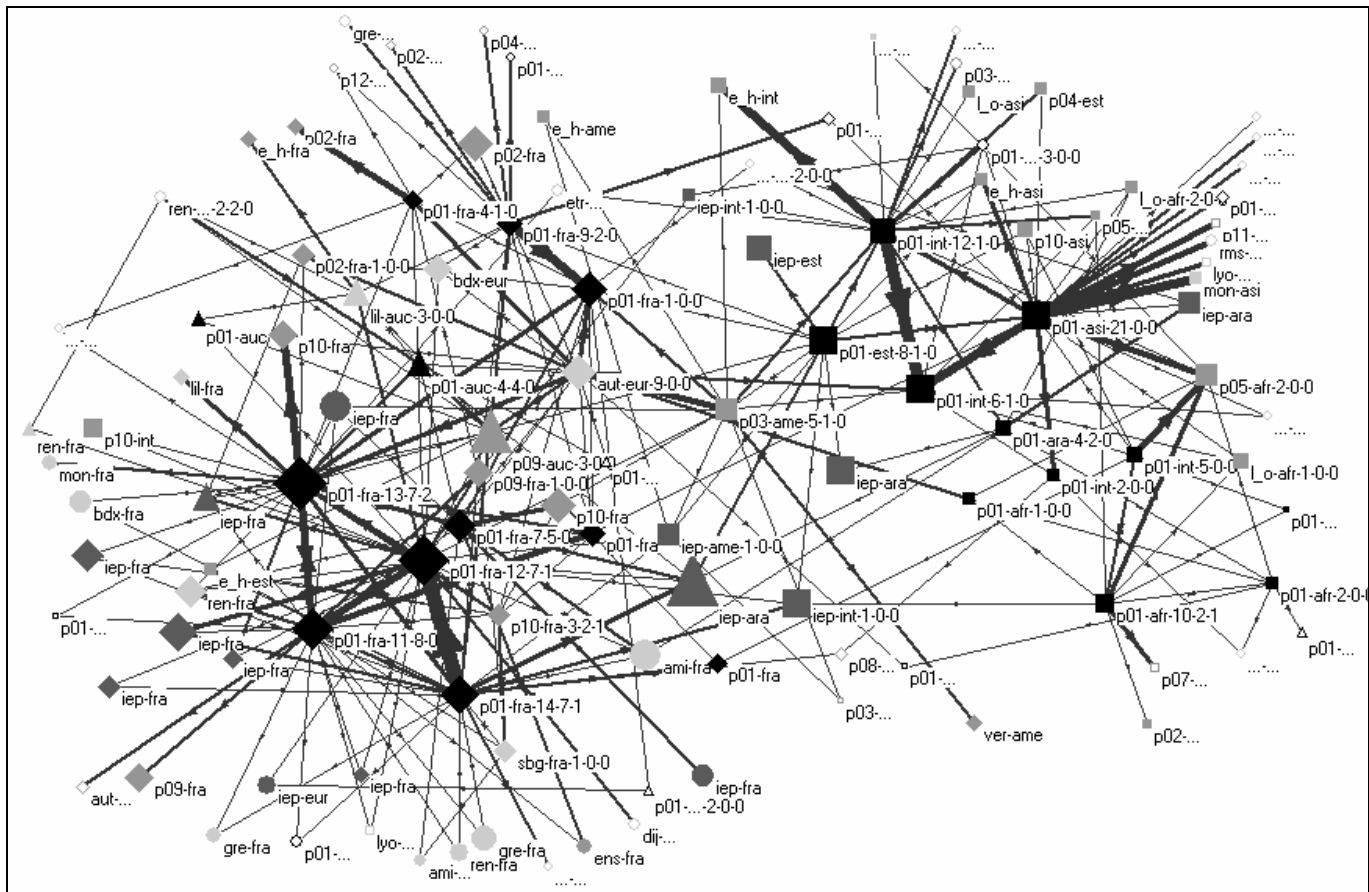
L'analyse détaillée des relations d'invitation au sein de ces six universités confirme donc notre hypothèse d'une corrélation entre le degré de localisme et le degré de cohésion relationnelle à l'intérieur de l'institution.



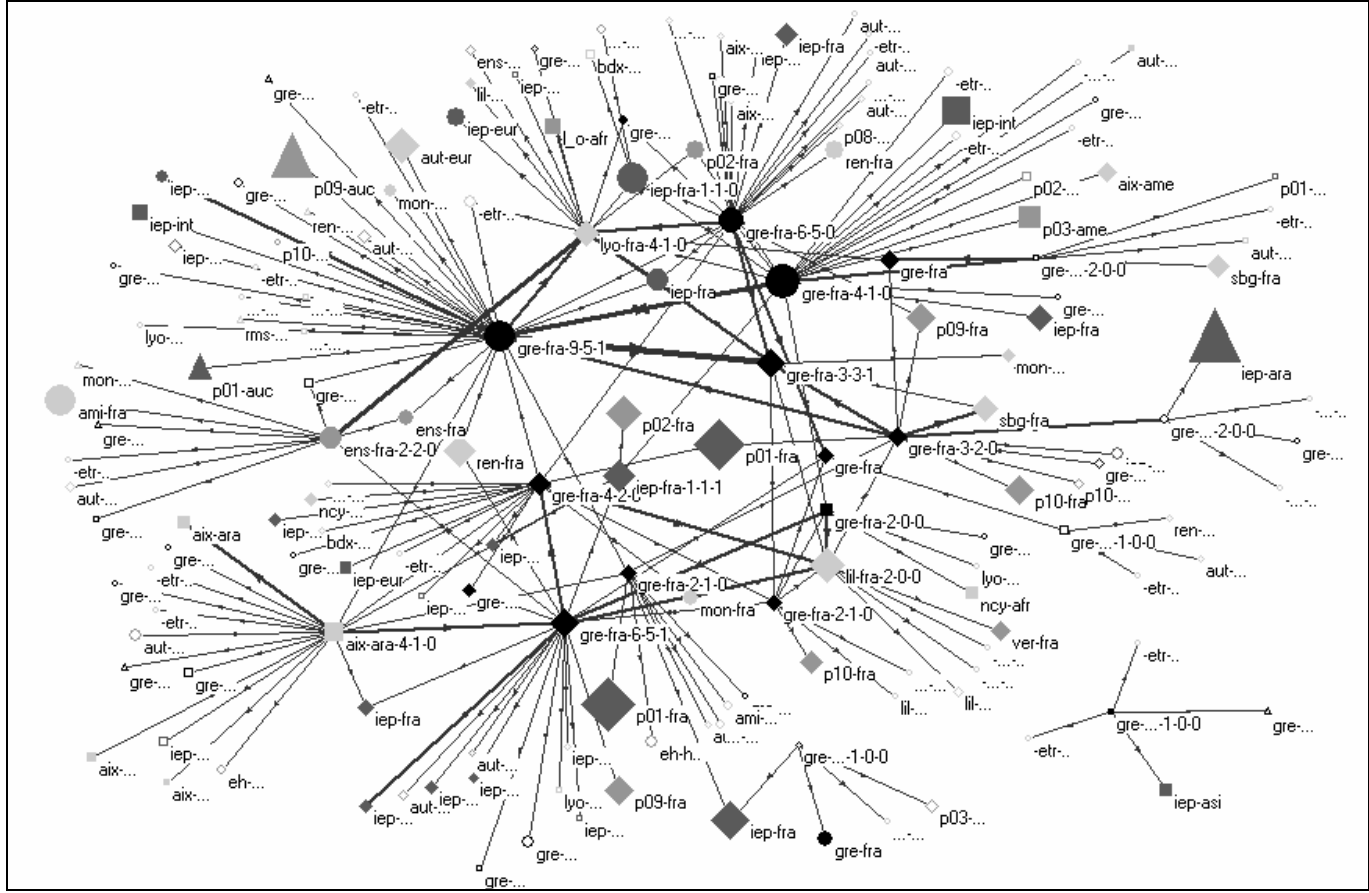
Graphique 4 : Juges ayant participé aux jurys de thèse de Toulouse.



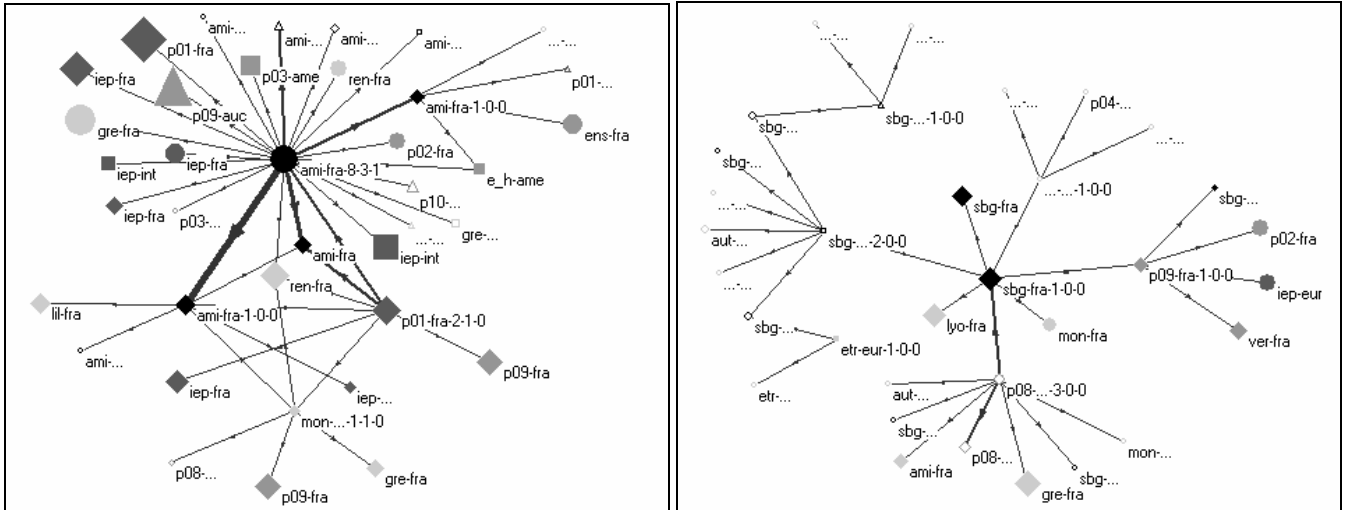
Graphique 5 : Juges ayant participé aux jurys de thèse de Lille



Graphique 6 : Juges ayant participé à plus de deux jurys de thèse de thèse de Paris 1.



Graphique 7 : Juges ayant participé aux jurys de thèse de Grenoble.



Graphique 8 et 9 : Juges ayant participé aux jurys d’Amiens (gauche) et de Strasbourg (droite).

Note de lecture des graphiques 4 à 9 : La légende est identique à celle du graphique 1, sauf pour l’intitulé et la couleur. Pour chaque localisation, les symboles des enseignants locaux sont de couleur noire. Les trois derniers chiffres sont pour le juge dans l’université considérée, les nombres de thèses dirigées, de docteurs « placés » et de docteur placés localement comme maître de conférence en section 04. Dans le graphique 4, « tou-fra-10-3-2 » = enseignant chercheur toulousain, spécialiste plutôt de la France, a dirigé 10 thèses à Toulouse, a 3 docteurs « placés », dont deux localement.

Conclusion

L'examen de l'incidence des relations d'invitation sur la probabilité d'obtention de postes confirme l'existence de deux mécanismes relationnels, analytiquement distinguables, qui peuvent fonctionner au service de l'obtention de biens rares : d'une part, la diversification à l'intérieur du groupe permet à l'échelle individuelle de gagner les doubles avantages, stratégiques et informationnels de la non-redondance, d'autre part, la cohésion et la densité du groupe, permet au groupe d'exister, de limiter la concurrence en son sein et de se mobiliser contre les autres groupes pour l'obtention d'avantages pour ses propres membres. La mise au jour de ces deux dimensions du capital social renouvelle notre compréhension du rôle des relations sociales dans la vie quotidienne. Une manière de poursuivre ce travail serait d'interroger le rapport du capital social avec les autres capitaux. Est-il un capital indépendant, le simple résultat d'une pure structure relationnelle, ou bien est-il une modalité de démultiplication des autres capitaux des membres de son réseau (Bourdieu, 1980). Le codage, pour chacun des nœuds du réseau, des capitaux possédés – en particulier les deux dimensions de la vie académique, « capital scientifique » et « capital de pouvoir universitaire » (Bourdieu, 1984) – permettrait de progresser dans cette voie. Si le capital social apparaît surtout comme un démultiplicateur, et donc comme un métacapital, il faudrait alors approfondir la question de son rapport au capital symbolique.

Bibliographie

Baker W., 1984. – « The Social Structure of a National Securities Market », *American Journal of Sociology*, 89 (4), 775-811.

Bourdieu P., 1980. – « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°31, 2-3.

Bourdieu P., 1984. – *Homo Academicus*, Minuit.

Burt R., 1995. – « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », *Revue française de sociologie*, 36 (4), 599-628.

Burt R., 2001. – « Structural Holes versus Network Closure as Social Capital », in N. Lin, K. Cook, R. Burt, *Social Capital: Theory and Research*, Aldine de Gruyter, 31-56.

CSI, 1992. – *Ces réseaux que la raison ignore*, L'Harmattan.

Cameron S., Blackburn R., 1981. – « Sponsorship and Academic Career Success », *Journal of Higher Education*, 52 (4), 369-377.

Coleman J., 1988. – « Social capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, 94 (S.), 95-120.

Collectif de sociologues candidats à l'Université, 1996. – « Le recrutement des maîtres de conférences en sociologie à l'Université. Chronique d'une procédure opaque et bâclée », *Genèses*, n°25, 156-165.

Collins R., 1998, *The sociology of philosophies*, Belknap Press of Harvard University Press.

Degenne A., Forsé M., 1994. – *Les réseaux sociaux*, Armand Colin.

Favre P., 1980. – « La question de l'objet en Science Politique a-t-elle un sens ? », in *Mélanges dédiés à Robert Pelloux*, Lyon, Hermès.

Favre P., 1995. – « Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline », *Politix*, n°29, 141-157.

Franck K., Yasumoto J., 1998. – « Linking Action to Social Structure Within a System: Social Capital Within and Between Subgroups », *American Journal of Sociology*, 104 (3), 642-686.

Friedkin N., 1978. – « University Social Structure and Social Networks Among Scientists », *American Journal of Sociology*, 83 (6), 1444-1465.

Fréville Y., 2001. – *La politique de recrutement et la gestion des universitaires et des chercheurs*, Rapport d'information N° 54 2001-2002 du 6 novembre 2001, commission des Finances, du Contrôle Budgétaire et des Comptes Economiques de la Nation, Sénat, <http://www.senat.fr>.

- Granovetter M.**, 1973. – « La force des liens faibles », in Granovetter M., 2000, *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Godechot O., Mariot N.**, 2003a. – « Les thèses de science politique et leurs jurys. Premiers éléments d'enquête », *Palaestra*, n°9, 62-86.
- Godechot O., Mariot N.**, 2003b. – « Devenir des docteurs de science politique et « localisme ». Premiers éléments d'enquête », *Système D*, n°14, 3-9.
- Hayek F.**, 1988 – *The Fatal Conceit: The Errors of Socialism*, University of Chicago Press.
- Héran F.**, 1988. – « La sociabilité, une pratique culturelle », *Économie et statistique*, n°216, 3-22.
- Lazar J.**, 2001. – *Les secrets de famille de l'université*, Seuil.
- Lazega E.**, 1992. – « Analyse de réseaux d'une organisation collégiale : les avocats d'affaire », *Revue française de sociologie*, 33 (4), 559-589.
- Lebaron F.**, 2002. – *La croyance économique*, Seuil.
- Musselin C.**, 1996. – « Les marchés du travail comme économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, 37 (2), 189-207.
- Portes A., Sensenbrenner J.**, 1993. – « Embeddedness and Immigration : Notes on the Social Determinants of Economic Action », *American Journal of Sociology*, 98 (6), 1320-1350.
- Putnam R.**, 1993. – « The prosperous community. Social capital and Public Life », *The American Prospect*, 4 (13).
- Siegfried J., Stock W.**, 1999. – « The Labor Market for New Ph.D. Economists », *The Journal of Economic Perspectives*, 13 (3), 115-134.
- Soulié C.**, 1994. – *La fabrique des philosophes*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Louis Combessie, EHESS.
- Soulié C., Mauger G.**, 2001. – « Le recrutement des étudiants en lettres et sciences humaines et leurs objets de recherche », *Regards sociologiques*, n°22, 23-40.
- Steiner P.**, 1999. – *La sociologie économique*, Paris, La découverte.
- Weber M.**, 1995 [1922]. – *Économie et société / 2*, Pocket.
- Weber F.**, 2002. – « Pour penser la parenté contemporaine. Maisonnée et parentèle, des outils de l'anthropologie », in Debordeaux D. et Strobel P., *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, LGDJ, Maison des sciences de l'homme, 73-106.

Annexe

Abréviations des institutions

aix	Aix-Marseille
ami	Amiens
aut	Autres
bdx	Bordeaux
dij	Dijon
e h	EHESS
ens	Ecole Normale Supérieure
etr	Etranger
gre	Grenoble
iep	IEP-Paris
l o	Langues Orientales
lil	Lille
lyo	Lyon
mon	Montpellier
nan	Nantes
ncy	Nancy
nic	Nice
p01	Paris 1
p02	Paris 2
p03	Paris 3
p04	Paris 4
p05	Paris 5
p07	Paris 7
p08	Paris 8
p09	Paris 9
p10	Paris 10
p11	Paris 11
p12	Paris 12
p13	Paris 13
pau	Pau
per	Perpignan
ren	Rennes
rms	Reims
sbg	Strasbourg
tou	Toulouse
trs	Tours
ver	Versailles Saint-Quentin

Abréviations des aires culturelles

afr	Afrique
ame	Amériques
ara	Monde arabe. Proche orient
asi	Asie
auc	Aucune (Théorie politique)
est	Monde (ex-)soviétique
eur	Europe de l'Ouest
fra	France
int	Phénomènes transnationaux

Résumé :

Les recherches sur les réseaux sociaux ont conduit à mettre au jour deux formes relationnelles susceptibles de jouer comme capital, les formes relationnelles ouvertes, diversifiées et poreuses, et les formes relationnelles denses, fermées et stables. L'efficacité de ces deux formes, loin d'être contradictoire, correspond à deux types d'organisation de la concurrence : la recherche d'avantage individuel à l'intérieur du groupe et la construction et la mobilisation du groupe dans la concurrence contre les autres groupes. L'étude de l'impact des réseaux d'invitation aux jurys de thèse sur le recrutement des docteurs en science politique met en évidence la possible coexistence des deux effets. Si à court terme et à l'échelle individuelle la diversification du jury, par l'invitation de juges faiblement interconnectés avec le directeur de thèse, aide à la mise en valeur de la thèse dans la discipline et à l'obtention d'un poste, à une échelle collective et de plus long terme, la constitution d'un réseau dense et cohésif sur une base institutionnelle, universités ou sous-disciplines, favorise la défense, la reproduction ou l'extension du groupe dans sa concurrence contre les autres groupes.

Summary:

Research on social networks has shown two patterns of relations between individuals that may work as a capital: opened, diverse and porous relational forms on the one hand, dense, closed and stable relational forms on the other hand. The efficiency of these two forms, far from being contradictory, meets two types of competition: one is the individual quest of personal advantages within the group, the other is the setting-up and mobilization of the group in its competition with other groups. The possible coexistence of the two effects appears in our case study about Ph.D. juries in Political Sciences as we show the impact of networks of invitations to these juries on doctors' employment. We argue that on a short term and personal scale, having an heterogeneous jury, that is members lightly interconnected with the Ph.D. director, adds value to the Ph.D. itself within the discipline and helps the doctor in finding a job. Moreover, on a long term and collective level, the constitution of a dense and cohesive network based on institutions, whether universities or sub-disciplines, enhances the defense, reproduction or extension of the group in its competition with other groups